



MICHÈLE OUIMET

LA BOÎTE DE PANDORE
DE PAULINE MAROIS

PAGE A5

EXCLUSIF

SIGNES RELIGIEUX OSTENTATOIRES

L'« OPTING OUT » REVU AUX CINQ ANS

PAGE A9

LA PRESSE



LA PRESSE AU TIFF

DES ÉLOGES
POUR JEAN-
MARC VALLÉE

ARTS

« Oscar buzz » au Festival de Toronto pour le plus récent film du réalisateur québécois, *Dallas Buyers Club*.

PHOTO IVANOH DEMERS, LA PRESSE



EXCLUSIF

L'AMT EN
DIFFICULTÉ

L'Agence métropolitaine de transport n'aura plus de liquidités d'ici deux ans pour financer ses projets de transports en commun. PAGES A2 ET A3

PHOTO ARCHIVES LA PRESSE



PATRICK LAGACÉ

TOUTES MES EXCUSES, M^{ME} B.
(ET LES AUTRES) PAGE A11

IRRÉSISTIBLE
CORVETTE

La nouvelle génération de la plus emblématique des Chevrolet ne craint plus la comparaison.

AUTO



PHOTO FOURNIE PAR LE CONSTRUCTEUR

Dans cette séquence, le demi défensif des Alouettes Michael Carter a eu maille à partir avec Jason Barnes, des Argos.



PHOTO GRAHAM HUGHES, LA PRESSE CANADIENNE

FUNESTE
TROISIÈME QUART

Les Alouettes ont perdu tous leurs moyens en deuxième demie pour finalement s'incliner 37 à 30 contre les Argonauts de Toronto. SPORTS

C'EST LA RENTRÉE,
LES 2013 DOIVENT SORTIR.

Concessionnaires
BMW de Montréal


Le plaisir
de conduire™

bmwmontreal.ca

MON CLIN D'ŒIL STÉPHANE LAPORTE

Ce sera un déficit zéro avec plusieurs zéros.

 Venez voir mon blogue ! www.lapresse.ca/laporte


L-V 621924 98765 1



LES MERVEILLES DU JOUR
LES SECRETS DE LA NUIT

MOSAÏCULTURES
Jusqu'au 29 septembre



JARDINS DE LUMIÈRE
Jusqu'au 3 novembre



espace
pour la
vie montréal

ACHETEZ
VOS BILLETS
EN LIGNE !

espacepourlavie.ca

biodôme

insectarium

jardin botanique

planétarium rio tinto alcan

Musée de la civilisation
Québec

Montréal

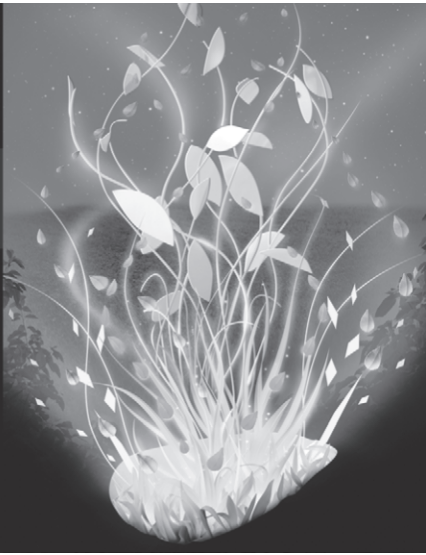
MUSEUM OF NATURE

PICNIC





espacepourlavie.ca



ACTUALITÉS

PLAN TRIENNAL 2014-2016

Les nouveaux projets sont peu nombreux



PHOTO ARCHIVES LA PRESSE

Le nouveau PTI 2014-2016 de l'AMT contient peu de nouvelles initiatives. *La Presse* relève quatre projets de transports en commun les plus significatifs dans la programmation récente.

1. Montréal-Ouest

- > **Projet** : Étagement des passages à niveau sur la ligne ferroviaire du CP
- > **Coût estimé** : 58 millions
- > **Réalisation prévue** : après 2016.
- > **Nature du projet** : Depuis de nombreuses années, les passages de plus en plus fréquents des trains de banlieue entraînent de graves perturbations de la circulation dans la municipalité de Montréal-Ouest. Les voies ferrées sont construites au niveau des rues et gardées par des passages à niveau. La circulation des trains de banlieue entraîne ainsi des interruptions de la circulation très fréquentes, à l'heure de pointe. Le projet permettra l'étagement des rues et des voies ferrées, pour éviter les conflits de circulation.

2. Bureau de projet SLR

- > **Projet** : Formation d'un bureau de projet pour planifier la réalisation d'un Système léger sur rails (SL) sur le nouveau pont Champlain, d'ici 2021
- > **Coût estimé** : 27,8 millions
- > **Réalisation projetée** : 2013-2015
- > **Nature du projet** : Le Bureau de projet étudiera les différentes options de tracés pour le SLR et établira un dossier d'affaires pour ce superprojet, dont le coût est estimé entre 1,4 et 2 milliards. Le financement de la nouvelle infrastructure prévue entre Brossard et Montréal n'est pas encore assuré.

3. Terminus et stationnement Sainte-Julie

- > **Projet** : Quais d'embarquement et stationnement incitatif de 1100 places à Sainte-Julie
- > **Coût estimé** : 11,3 millions
- > **Réalisation** : 2013-2014
- > **Nature du projet** : Ce nouveau terminus permettra d'optimiser les services d'autobus de la Rive-Sud, dans l'axe de l'autoroute 20, en offrant un vaste espace de stationnement et des accès sécuritaires aux quais d'embarquement, dans l'emprise de l'A20. Le projet a été confirmé en juin dernier par le ministre des Transports du Québec Sylvain Gaudreault.

4. Autobus sur l'autoroute 15

- > **Projet** : Amélioration de la circulation des autobus sur l'autoroute 15, au nord de Montréal
- > **Coût estimé** : 848 000\$
- > **Réalisation** : Non précisée
- > **Nature du projet** : « Une réflexion globale est menée pour améliorer les transports collectifs » dans l'axe de l'autoroute 15 au nord de Montréal. Le Conseil intermunicipal de transport des Laurentides réclame depuis de nombreuses années l'aménagement d'une voie réservée dans cet axe, pour réduire les temps de parcours de ses millions de passagers annuels. La somme prévue servira à déterminer des solutions possibles à l'aménagement de cette voie réservée sur l'une des routes d'accès à la métropole les plus achalandées, en période de pointe.



IMAGE FOURNIE PAR L'AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

SOMMAIRE

Amusez-vous!	ARTS 6	Loteries	A 14
Astrologie du jour	AFFAIRES 7	Monde	A 16
Débats	A 20	Personnalité	D 8
Décès	AFFAIRES 7	Petites annonces	AFFAIRES 4 et 6
Horaire télévision	ARTS 4	Sudoku	AFFAIRES 4

Météo

Ensoleillé avec quelques nuages en après-midi, maximum 20, minimum 11. AFFAIRES 6

VOUS AVEZ UNE NOUVELLE À NOUS TRANSMETTRE?

nouvelles@lapresse.ca

UN COMMENTAIRE SUR NOTRE JOURNAL?

commentaires@lapresse.ca

PRÉCISION

PERSONNALITÉ DE LA SEMAINE

Dans notre texte sur la Personnalité de la semaine lundi dernier, nous avons indiqué que la sœur de l'actrice Sandrine Bonnaire est trisomique, alors qu'elle est plutôt atteinte d'une forme d'autisme. Toutes nos excuses!

LÉGITIME DÉPENSE

Ce soir 19h

Nouvelle saison avec Jeff Boudreault

Rouler avec bébé en TOUTE sécurité

Comment bien choisir son siège de vélo, le barbecue au charbon de bois au banc d'essai et des trucs pour capter la télé HD gratuitement.

Télé-Québec
L'AUTRE TÉLÉ

Suivez-nous |



PHOTO HUGO-SÉBASTIEN AUBERT, ARCHIVES LA PRESSE

Même si elle a coupé 500 millions dans la réalisation de ses projets pour les trois prochaines années, l'AMT sera en déficit dès 2015.

En manque de liquidités

L'AMT a besoin de nouvelles sources de revenus pour financer ses nouveaux projets



BRUNO BISSON

EXCLUSIF

L'Agence métropolitaine de transport (AMT) «est confrontée à un sérieux problème de liquidités» et n'aura plus d'argent en banque pour financer ses projets de transports en commun d'ici deux ans si elle n'obtient pas de nouvelles sources de revenus.

Dans son plan triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2016, mis en circulation pour consultation, vendredi, l'AMT prévient ses partenaires municipaux et gouvernementaux que si tous les projets prévus dans ce nouveau plan minceur devaient se réaliser, «l'AMT sera confrontée à un déficit de 2,9 millions en 2015.»

L'année suivante, le déficit dans ce fonds s'élèverait à 27 millions, selon les données présentées dans le document obtenu par *La Presse*. En 2020, le manque à gagner cumulatif de l'AMT pour financer le développement des transports collectifs métropolitains atteindra 200 millions «si les paramètres de financement ne sont pas modifiés».

«Cela dit, même si l'AMT limite ses activités seulement aux projets qui sont en cours de réalisation, les revenus actuels du Fonds d'immobilisations sont clairement insuffisants,

et ne combleront pas toutes les dépenses nettes», précise par ailleurs le nouveau PTI, dont le coût de réalisation a été réduit de 500 millions par rapport au plan 2013-2015.

« Des choix difficiles »

En entrevue à *La Presse*, le président de l'AMT, Nicolas Girard, a reconnu que s'il n'y «a pas de nouvelles sources de financement, cela nous amènerait à faire des choix difficiles, compte tenu de la situation des fonds d'exploitation et d'immobilisation. Nous allons nous comporter de manière

leurs contributions de 41 à 44,6 millions, soit une hausse de près de 9 %, par rapport à l'an dernier. Cette hausse de 3,6 millions est calculée selon une ponction de 1 % de la richesse foncière uniformisée des villes, et représente la plus forte augmentation réclamée aux municipalités depuis cinq ans.

Pour la seule Ville de Montréal, cela représente une somme de presque 2 millions de plus que l'an dernier.

Au moment où l'ensemble des municipalités réclame de Québec de nouvelles sources

de financement demeurent importants», tout en assurant que «les liquidités anticipées du Fonds d'immobilisations sont globalement suffisantes pour couvrir les projets pour lesquels une autorisation ministérielle a été reçue ainsi que les projets en réalisation.»

Un an plus tard, l'agence estime maintenant que «les revenus actuels du Fonds sont clairement insuffisants» pour couvrir ces mêmes projets.

La présentation d'un plan d'immobilisations 2014-2016 qui contient 80 projets au lieu de 98, et dont les coûts de réalisa-

Ce nouveau train de banlieue sera mis en service à la fin de 2014, et le président de l'AMT évalue toujours que son coût final devrait s'établir à 671 millions.

«Le fond du problème, ajoute-t-il, c'est que nous avons de nouvelles demandes provenant des municipalités et du gouvernement qui sont liées à la détérioration importante des conditions de circulation, mais pas de nouvelles sources de financement. Les projets sont financés à 75 % par le gouvernement, mais nous avons une partie de financement à verser si on veut que ces projets se réalisent. Sans sources additionnelles de revenus, il vient un moment où notre capacité à soutenir les projets est de plus en plus difficile.»

Le taux de richesse foncière uniformisée de 1 %, à partir duquel sont calculées les contributions annuelles des municipalités, «n'a pas augmenté depuis 17 ans», souligne le PDG de l'AMT.

Pour l'avenir, M. Girard s'en remet au ministre des Transports du Québec Sylvain Gaudreault, qui doit présenter cet automne une nouvelle «politique québécoise de mobilité durable» pour encadrer le développement des transports en commun, dans les prochaines années.

Dans l'intervalle, il refuse de spéculer sur les projets qui pourraient être retardés ou annulés à compter de 2015 si les nouvelles sources de financement requises ne sont pas au rendez-vous.

Le fond du problème, c'est que nous avons de nouvelles demandes des municipalités et du gouvernement, mais pas de nouvelles sources de financement.

— Nicolas Girard, président de l'Agence métropolitaine de transport

responsable. En vertu de la Loi, l'agence ne peut pas faire de déficit».

Le fonds d'immobilisation de l'AMT sert à financer la part des coûts de construction et d'aménagement des transports en commun métropolitains qui n'est pas assumée par le gouvernement québécois. Une majorité des projets de gares, de stationnements ou de voies réservées aux autobus réalisés par l'AMT sont financés à 75 % par Québec. Le fonds d'immobilisations, alimenté par des contributions des 82 municipalités de la région métropolitaine, finance le reste.

Pour 2014, l'AMT demandera aux municipalités d'augmenter

de financement afin d'éponger les coûts croissants des services, cette hausse de cotisations d'une agence provinciale risque d'être assez mal reçue.

Les villes au courant

M. Girard a affirmé que la situation critique du fonds d'immobilisations de l'Agence ne date pas d'hier, que les signaux d'alarme ont été lancés bien avant la publication de son PTI, et que ses partenaires municipaux, nommément les villes et les sociétés de transports collectifs qui les desservent, sont bien au fait du problème.

L'an dernier, à pareille date, dans son PTI 2013-2015, l'AMT estimait que «les défis

tion ont été réduits de 500 millions, par rapport à l'an dernier, sont par ailleurs des signes tangibles de l'approche «rigoureuse et responsable» adoptée par l'AMT pour faire face à ces problèmes de liquidités, selon M. Girard.

Demandes croissantes

M. Girard refuse toutefois de parler d'une détérioration de la situation de ce fonds. Il attribue les ponctions importantes réalisées dans ses liquidités à l'avancement du projet du train de l'Est, entre Montréal et Mascouche, qui à la fin de 2013 aura engagé un total de 617 millions en coûts de développement et de construction.

Violence conjugale



Sida



Tabac



De GRANDS enjeux.
De GRANDES pubs.

Nouveauté

30 SECONDES POUR
CHANGER LE MONDE

Ce soir 21 h

De grands enjeux de société. De grandes campagnes publicitaires et leurs impacts. Une série en douze épisodes.



Suivez-nous



C'EST LA RENTRÉE, LES 2013 DOIVENT SORTIR.

Concessionnaires
BMW de Montréal

bmwmontreal.ca



Le plaisir
de conduire.^{MD}

ENTRETIEN
RÉGULIER
SANS FRAIS

4 ANS
80 000 KM[†]



BMW 328i xDrive
2012 illustrée.

CRÉDIT DE 3 000 \$ ***

BMW 328i xDrive 2013

1,9 %*
Taux à la
location jusqu'à
48 mois.

485 \$*

Mensualités à la location
Montant dû à la livraison 3 198 \$
et dépôt de sécurité 549 \$.

46 162 \$**
Prix de vente

ESSAI ROUTIER GRATUIT

1-855-BMW-6782
testbmw.ca

JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE.

BMW Canbec - Montréal
4090, rue Jean-Talon Ouest
514.731.7871

BMW Laval
2450, boul. Chomedey
450.682.1212
514.990.2269

Park Avenue BMW - Brossard
8400, boul. Taschereau Ouest
450.445.4555
514.875.4415

BMW Sainte-Julie
1633, boul. Armand-Frappier
450.922.1633
514.875.4400

Hamel BMW - Blainville
620, boul. de la Seigneurie Ouest
450.437.5050

BMW West Island
2000, aut. Transcanadienne Sud
514.683.2000

Modèles européens illustrés. ***Applicable sur une transaction avec financement ou à la location seulement avec les Services financiers BMW. Cette réduction est incluse dans le paiement de location indiqué. **Offre à l'achat : le prix de vente est de 46 162 \$, ce qui inclut le PDSF (46 200 \$), le transport et l'inspection de prélivraison (2 095 \$), la taxe sur la climatisation (100 \$), la taxe de gestion des pneus (12 \$), les frais d'administration du concessionnaire (jusqu'à 459 \$) et le rabais BMW Canada. Taxes et immatriculation en sus. *Taux à la location offert par Services financiers BMW, sur approbation du crédit, uniquement pour les modèles de base BMW 328i xDrive 2013. Offre à la location : 46 200 \$ sur 48 mois à un taux d'intérêt annuel de 1,9 %, avec un acompte de 0 \$, pour des mensualités de 485 \$. Un montant de 3 747 \$ est exigé à la signature du contrat de location, ce qui inclut la première mensualité, un dépôt de garantie équivalant à une mensualité, le transport et l'inspection de prélivraison, la taxe sur la climatisation, les frais d'administration du concessionnaire, la taxe sur la gestion des pneus et les services PPSA. Taxes et immatriculation en sus et payables à la signature. La valeur résiduelle du véhicule à l'échéance du terme est de 21 252 \$. L'obligation locative totale est de 26 060,86 \$. La mensualité varie selon le montant de l'acompte versé et de la valeur résiduelle. Le kilométrage annuel alloué est de 16 000 km; 0,15 \$ du kilomètre excédentaire. Le concessionnaire peut décider d'un prix au particulier et exiger des frais d'administration qui peuvent modifier le prix du véhicule. Des frais peuvent être exigés pour usure excessive. Cette offre d'une durée limitée est sujette à la disponibilité et peut être modifiée ou annulée sans préavis. Le véhicule doit être livré au plus tard le 30 septembre 2013. †Les véhicules BMW 2013 achetés au Canada d'un concessionnaire autorisé sont couverts par un programme d'entretien aux périodes recommandées sans frais de 4 ans ou 80 000 km, selon la première éventualité. Certaines conditions s'appliquent. Consultez un concessionnaire BMW pour obtenir tous les détails. © 2013 BMW Canada inc. « BMW », le logo BMW, tous les noms de modèles BMW et toute autre famille de marques, d'images et de symboles relatifs à BMW sont la propriété exclusive et/ou des marques déposées de BMW AG utilisées sous licence.

La boîte de Pandore



MICHÈLE
OUIMET
CHRONIQUE

Le 3 septembre 2012, Pauline Marois avait poussé un immense soupir de soulagement et accepté, en souriant, le verre de vin blanc que lui tendait son mari. Un verre plein à ras bord. Elle venait de terminer un épuisant marathon : 34 jours de campagne électorale menée à fond de train.

M^{me} Marois était en avance dans les sondages. Elle était convaincue qu'elle serait élue première ministre le lendemain, mais obtiendrait-elle suffisamment de votes pour former un gouvernement majoritaire ? C'était la question qu'elle se posait en dégustant son vin blanc.

Elle avait accepté de me donner une entrevue dans sa chambre d'hôtel dans Charlevoix, à la fin d'une longue journée, la dernière, à serrer des mains et avaler des kilomètres. On avait discuté pendant 38 minutes : de ses modèles, Lise Payette, Jacques Parizeau, Lucien Bouchard, du ton expurgé de toute agressivité qu'elle avait adopté pendant la campagne pour ne pas effaroucher les électeurs, de son linge sobre, ses bijoux discrets et ses grands foulards restés dans son placard pour éviter de se faire traiter de snob, des femmes au pouvoir et, évidemment, de la charte de la laïcité, rebaptisée charte des valeurs, un terme plus vendeur.

Je devais écrire un texte le lendemain des élections, mais vous connaissez la suite : le Métropolis, la mort d'un homme, la folie médiatique. Puis, M^{me} Marois s'était mise au travail : déficit zéro, budget, taxe santé, loi 101, sommet sur les universités. La charte ? Rien. À l'automne 2013, disait-on dans les rangs péquistes. Mon entrevue sur la charte dormait dans mon calepin.

Puis, en août, il y a eu une fuite sur le projet de charte qui sera probablement déposé cette semaine. Une fuite qui a provoqué une avalanche de réactions et qui affirmait que le gouvernement interdirait les signes religieux ostentatoires dans la fonction publique et parapublique.

C'était, en gros, ce que m'avait dit M^{me} Marois en septembre 2012. Sa charte ne risquait-elle pas de rallumer un feu savamment entretenu par les Mario Dumont de ce monde ? Ne craignait-elle pas de provoquer une nouvelle crise ?

« Non, avait-elle répondu sans l'ombre d'une hésitation. Les libéraux n'ont rien fait. Alors nous, on fera quelque chose. »

Puis on avait parlé des détails. Car c'est là, dans les détails, que le gouvernement risque de s'enfarger et de (re) mettre le feu aux poudres.

Quand un signe religieux est-il ostentatoire ? Qu'est-ce qui est ostentatoire et qu'est-ce qui ne l'est pas ? À partir de quelle grosseur une croix devient-elle ostentatoire ? Deux centimètres ? Dix ? Vivra-t-on sous la dictature du ruban à mesurer ?

M^{me} Marois s'était contentée de me répondre que l'interdiction des signes religieux toucherait ceux « qui offrent le service public », comme les professeurs et les infirmières.

- Pas les usagers ou les étudiants ?
- Non, les étudiants pourront porter le hijab, mais pas la burqa, le visage doit être à découvert.



La première ministre du Québec, Pauline Marois, pourrait déposer le projet de charte des valeurs québécoises cette semaine.

qui reçoit le service ou qui travaille à côté de l'autre. On apportera les nuances.

- Comment allez-vous gérer les exceptions ?
- Il va y avoir deux principes, dont l'égalité homme-femme.

notre patrimoine et de notre histoire. On n'enlèvera pas les crucifix ni la croix sur le mont Royal, on ne changera pas le nom des municipalités, on n'enlèvera pas les clochers de nos églises, on n'empêchera pas les

C'est vrai. Mais le Parti québécois risque d'ouvrir un champ infini de problèmes et de chicanes. Si la religion catholique fait partie de notre patrimoine et de notre histoire, pourquoi les juifs ne revendiqueraient-ils pas la même chose ? Ils vivent au Québec depuis des générations et ils font partie de notre histoire. Comme les musulmans et les sikhs. Eux aussi ont façonné le Québec, eux aussi pourraient brandir l'argument du patrimoine. Pourquoi les catholiques auraient-ils le monopole de l'histoire et du patrimoine ?

Le gouvernement aurait pu se limiter à adopter quelques balises. Mais non, il préfère ouvrir la boîte de Pandore et bannir les signes religieux de la fonction publique tout en laissant un immense crucifix accroché au mur de l'Assemblée nationale.

Si la religion catholique fait partie de notre patrimoine et de notre histoire, pourquoi les juifs ne revendiqueraient-ils pas la même chose ? Ils vivent au Québec depuis des générations et ils font partie de notre histoire. Comme les musulmans et les sikhs.

- Donc pas de kippa ni de hijab pour les travailleurs. Même dans les garderies ?
- On va présenter le projet et on va voir toutes ces situations. On veut envoyer un message aux Québécois qui sont là et à ceux qui arrivent. On va respecter le droit de choisir sa religion, mais l'État doit être neutre. Il ne doit pas y avoir de signe qui peut indisposer la personne

- En quoi la kippa enfrein-elle cette égalité ?
- Là, c'est la neutralité de l'État qui entre en compte. Qu'est-ce qui sera convenable ? Est-ce que ça nous amènera à mesurer les choses ? J'espère que non. On a deux règles claires. Le reste, on peut apprendre à vivre ensemble. [...]
- Et le crucifix ?
- Ah ! ça, c'est le respect de

sapins de Noël et ceux qui voudront faire des crèches en feront. C'est notre histoire, on ne peut pas renoncer à ce qu'on est. Et je ne pense pas que le sapin de Noël va à l'encontre de l'égalité entre les hommes et les femmes.

■ ■ ■

Un an plus tard, M^{me} Marois persiste et signe. Les libéraux n'ont rien fait ?

 Pour joindre notre chroniqueuse : mouimet@lapresse.ca



Marie-France

Bazzo

En semaine

5h30

ICI RADIO-CANADA  **95.1^{FM}**
Première

Réal. : Marie-Claude Beaucage Radio-Canada.ca/pastroptot

ACTUALITÉS

LUTTE CONTRE L'ITINÉRANCE

Québec dénonce les orientations du fédéral

ANNABELLE BLAIS

Des organismes communautaires accompagnés de la ministre déléguée aux Services sociaux Véronique Hivon ont de nouveau dénoncé les modifications au programme de lutte contre l'itinérance financé par Ottawa, hier.

Dans son budget du printemps dernier, le gouvernement fédéral a reconduit la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI), mais a annoncé qu'il donnerait la priorité à une approche du «Logement d'abord» à partir de 2014.

Ottawa compte donc fournir en premier lieu un logement aux personnes sans-abri, pour ensuite leur offrir de l'aide

l'approche du fédéral ne soient plus financés, ce qui nuirait à la diversité des solutions pour lutter contre l'itinérance. «On demande

« La décision fédérale va à l'encontre des orientations et des manières de faire québécoises dans un domaine qui est de compétence du Québec. »

— Véronique Hivon, ministre déléguée aux Services sociaux

comme l'accès à des services en santé mentale, indique le plan d'action gouvernemental.

Le réseau Solidarité itinérance du Québec (RSIQ) craint que les projets ne cadrant plus avec

tout simplement au gouvernement de maintenir un programme qui fonctionne... Il ne peut pas y avoir uniquement une seule réponse à apporter», a dit Pierre Gaudreau, président du réseau.

Québec a aussi dénoncé la décision d'Ottawa avec des arguments plus politiques. « À mes yeux, c'est un manque de considération pour l'organisation spécifique que l'on a ici en matière d'itinérance, a déclaré la ministre déléguée Hivon. La décision fédérale va à l'encontre des orientations et des manières de faire québécoises dans un domaine qui est de compétence du Québec. »

Motion unanime

La ministre a souligné qu'il y avait un consensus québécois sur la question et

a rappelé qu'une motion a été adoptée à l'unanimité à l'Assemblée nationale le 30 avril dernier pour dénoncer l'intention d'Ottawa.

Le cabinet du ministre de l'Emploi et du Développement social, Jason Kenney, a assuré à *La Presse* hier qu'il n'y aurait aucune coupe ou réduction de l'aide apportée aux organismes communautaires.

Le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM) organise un rassemblement le 12 septembre devant le complexe Guy-Favreau pour interpeller le ministre Kenney.

Forfaits poids lourd.
Engagement poids plume.

Aucuns frais de mise en service



Maintenant
avec ententes
de 2 ans.



Samsung GALAXY S4^{MC}

Voici les forfaits **Partagez Plus[®]** de TELUS.

- Ajoutez un abonné et il recevra **jusqu'à 50\$ de rabais supplémentaire*** sur nos meilleurs téléphones intelligents; plus vous en ajoutez, plus vous économisez
- Profitez des appels et textos illimités au pays*
- Ajoutez un abonné à partir de 35 \$/mois

De plus, profitez du réseau 4G le plus fiable au pays**.

Plus d'info à
telus.com/partagezplus



Pour en savoir davantage, passez nous voir à une boutique TELUS, chez un détaillant autorisé ou chez l'un de nos marchands participants ou appelez au 1-866-264-2966. Tous les détails à telusmobile.com

FUTURE SHOP

BEST BUY

Walmart

BLACK[®]
VIVEZ EN IMAGES

BOUTIQUES TELUS ET DÉTAILLANTS AUTORISÉS

MONTRÉAL		LAVAL ET RIVE-NORD		RÉGIONS		RIVE-SUD
Carrefour Angrignon	Normand Nadeau Communications	Boisbriand	Repentigny	Berthierville	Saint-Hyacinthe	Promenades Montarville
Centre Eaton	1678, av. Mont-Royal Est	Faubourg Boisbriand	Galeries Rive Nord	Technicomm	Cellulaire Plus	Promenades Saint-Bruno
Centre Rockland	1531, rue Notre-Dame Ouest	Blainville	Rosemère	760, rue Notre-Dame	3400, boul. Laframboise	Brossard
Fairview Pointe-Claire	Communications MOBILENET Inc.	Digital Communication Inc.	Place Rosemère	Drummondville	Promenades de Sorel	Mail Champlain
Galeries d'Anjou	5165, ch. Queen-Mary, local GR-2	9, boul. de la Seigneurie, local 7	St-Jérôme	Alto Communication	400, boul. Saint-Joseph	Quartier DIX30
Place Alexis Nihon	Globe Mobilité	Lachute	Carrefour du Nord	Joliette	Victoriaville	Candiac
Place Versailles	6652, rue Saint-Hubert	Carrefour Argenteuil	Terrebonne	Multicom Communication 2000 Inc.	La Grande Place des Bois-Francis	D2 Technologie Inc.
Place Vertu	Saint-Laurent	Laval	Galeries Terrebonne	Les Galeries Joliette		69, ch. Saint-François-Xavier
950, rue Sainte-Catherine Ouest	La Zone SCP	Carrefour Laval		Notre-Dame-des-Prairies		Sainte-Julie
4202, rue Saint-Denis	785, boul. Décarie	Laval Est (aut. 19/aut. 440)		Multicom Communication 2000 Inc.		Alto Communication
6146, boul. Henri-Bourassa Est	PC Page Communication Inc.	Proxi Télécom Inc.		159, boul. Antonio-Barrette		1999, rue Nobel, local 15
	3832, boul. Côte-Vertu	1662, boul. Saint-Martin Ouest		Saint-Jean-sur-Richelieu		Salaberry-de-Valleyfield
		SRAD Communications Inc.		Cellulaire Plus		D2 Technologie Inc.
		2995, boul. Dagenais, local D		Carrefour Richelieu		1, rue Dufferin
		Digital Communication Inc.		600, rue Pierre-Caisse		
		Mégacentre Notre-Dame				

*Pour être admissible aux forfaits Partagez Plus, le détenteur principal du forfait doit ajouter à son compte une option de données Partagez Plus. Une seule option de données Partagez Plus est requise par compte pour obtenir le partage de données. Le partage de données peut se faire avec un maximum de quatre autres appareils ou utilisateurs. Le détenteur principal du forfait doit posséder un Téléphone intelligent extra, un Téléphone intelligent écono ou un Téléphone mobile. Pour voir la liste complète des téléphones, visitez telusmobile.com/appareils. †Offre d'une durée limitée. Recevez jusqu'à 50\$ de rabais sur les téléphones intelligents en ajoutant un abonné au compte avec un nouveau téléphone intelligent. Le rabais ne peut être supérieur au prix de l'appareil. Maximum de 4 appareils. Mensualités minimums requises. ‡Messages des services Privilège et par souscription en sus. Les titulaires d'un téléphone mobile qui n'est pas doté du service multimédia recevront un message texte incluant une adresse web à laquelle ils pourront visionner le message. **Selon des tests effectués auprès d'autres fournisseurs de services mobiles nationaux dans des zones métropolitaines à l'échelle du Canada qui mesurent le taux de réussite des appels vocaux, le taux d'achèvement des sessions de données et les critères de qualité d'appel standard de l'industrie. TELUS, le logo TELUS, le futur est simple, telus.com et telusmobile.com sont des marques de commerce utilisées avec l'autorisation de TELUS Corporation. Les autres marques de commerce appartiennent à leur propriétaire respectif. © 2013 TELUS.

MÉDICAMENTS

Les pharmaciens songent à interdire les cartes de fidélisation

PHILIPPE MERCURE

Du Lipitor, du Plavix ou de l’Effexor au même prix que le générique ou presque? C’est ce qu’offrent une multitude de cartes de fidélisation de médicaments qui circulent sur le marché. Mais attention: malgré ce qu’elles prétendent, plusieurs de ces cartes pourraient vous faire payer vos médicaments plus cher. Et l’Ordre des pharmaciens du Québec songe maintenant à les interdire.

Depuis janvier dernier, les programmes de fidélisation permettant aux patients d’obtenir des médicaments d’origine au même prix ou presque que les médicaments génériques se sont multipliés au Québec. Complexes et souvent mal comprises, ces cartes créent un malaise dans l’industrie.

«On n’aime pas, à l’Ordre des pharmaciens, tout programme de fidélisation à la marque, a dit à *La Presse* Manon Lambert, directrice générale de l’Ordre. Mon conseil d’administration m’a donné le mandat de voir si on peut interdire les cartes par le code de déontologie. Est-ce qu’on a les bases juridiques pour aller jusque là? C’est ce qu’on est en train de voir.»

Un fonctionnement obscur

Le fonctionnement des cartes de fidélisation est qualifié d’«obscur», autant par l’Ordre des pharmaciens que par l’Association québécoise des pharmaciens propriétaires. En gros, les entreprises qui les émettent remboursent la différence entre le générique et le médicament d’origine au patient qui choisit ce dernier.



PHOTO JANICK MAROIS, ARCHIVES LA VOIX DE L’EST

Le fonctionnement des cartes de fidélisation est qualifié d’«obscur», autant par l’Ordre des pharmaciens que par l’Association québécoise des pharmaciens propriétaires.

Le hic survient pour les 60% de patients québécois qui sont assurés par un régime privé. Ces régimes assument la plus grosse portion de la facture des médicaments. Or, contrairement au patient, les régimes privés ne sont pas remboursés par le programme de fidélisation et doivent donc payer plus chaque fois qu’un patient choisit un médicament d’origine.

Les modalités sont différentes pour chaque carte, ce qui crée un véritable casse-tête.

«Moi qui suis à l’Ordre des pharmaciens, je ne saurais même pas vous dire quelles cartes ont quels impacts», dit Manon Lambert.

«Il y a de quoi en perdre son latin», confirme Johanne Brosseau, conseillère principale pour la firme de consultants Mercer, qui prétend qu’ultimement, ce sont les assurés des régimes privés qui font les frais de ces cartes.

«Chaque fois qu’un médicament d’origine est choisi plutôt qu’un générique, les assureurs paient la différence, puis se retournent et imposent des hausses de primes aux promoteurs de régimes. Ultimement, ce sont les syndicats, les employeurs et les assurés qui paient», dénonce-t-elle.

Selon elle, les cartes de fidélité «encouragent un comportement chez un consommateur qui va à l’encontre de son propre intérêt, sans qu’il s’en rende compte».

Notons que les cartes de fidélisation n’ont pas d’impact sur le régime public d’assurance médicaments géré par la Régie de l’assurance maladie du Québec, puisque celle-ci rembourse toujours le

prix le plus bas, soit celui du générique.

Oliver Nemeskéri, vice-président au marketing chez STI Technologies, l’une des principales sociétés émettrices de cartes de fidélité au pays, affirme que son entreprise ne fait «qu’offrir un choix au patient».

Ces cartes font-elles ultimement grimper le coût des médicaments pour les assurés des régimes privés au Québec? «Je ne peux répondre à ça», a dit M. Nemeskéri.

Pfizer offre aussi des cartes de fidélité pour neuf de ses médicaments.

«Pour ce qui est des bénéficiaires d’un régime d’assurance privé, vu la multitude de régimes privés et leur complexité, le programme a été conçu pour répondre aux besoins de la plupart des assurés du Québec», dit Julie-Catherine Racine, porte-parole de Pfizer.

«Des problèmes» au privé

De leur côté, les assureurs privés confirment que les cartes sont problématiques.

«On considère que rembourser le client alors que nous n’avons pas la possibilité de rembourser le prix du médicament le moins dispendieux, ça cause des problèmes. Il a actuellement un problème avec l’interprétation de la loi», dit Yves Millette, vice-président principal, Affaires québécoises à l’Association canadienne des compagnies d’assurances de personnes.

Le ministre Réjean Hébert s’est dit «préoccupé» cet hiver par les cartes de fidélisation, mais il s’en remet aujourd’hui à l’Ordre des pharmaciens, qui dit vouloir organiser une rencontre avec tous les intervenants concernés, en novembre prochain.

«Nous n’avons pas de solution concrète à vous proposer aujourd’hui. Le ministre est préoccupé par la tournure que ça peut prendre. C’est pour ça qu’il faut se pencher là-dessus et regarder ça», a dit l’attachée de presse du ministre Hébert, Ariane Lareau.

Suicide Cri d’alarme pour plus de prévention

L’Association québécoise de prévention du suicide (AQPS) sonne l’alarme et réclame une intervention d’urgence et plus musclée en matière de prévention du suicide. Alors que se tient aujourd’hui la 11^e Journée mondiale de la prévention du suicide, l’AQPS déplore que, chaque année, 1100 Québécois s’enlèvent la

vie. Le directeur général de l’Association, Bruno Marchand, insiste sur le fait que le Québec perd trois personnes par jour à cause du suicide. L’AQPS lance une campagne intitulée «Urgent d’agir». Elle a notamment pour objectif de recueillir des dons pour la cause. Infos: www.aqps.info/journeemondiale. — La Presse Canadienne

Laval Une jeune conductrice perd la vie

Une conductrice de 21 ans a perdu la vie vers 6h20, hier matin, dans un accident de la route à Laval. Le véhicule de la jeune femme louvoyait dans l’avenue des Bois, dans le quartier Laval-Ouest, a expliqué Frédéric Jean, porte-parole de la police de Laval. À l’intersection de la montée Champagne, la dame a percuté un premier

véhicule qui circulait en sens inverse, blessant légèrement les deux occupants de celui-ci. Un deuxième impact avec la voiture qui suivait s’est avéré fatal pour la jeune femme, qui était seule dans son véhicule. Sa mort a été constatée sur les lieux de l’accident. L’alcool ou la vitesse pourrait être en cause. — La Presse Canadienne

nouveauté

Un condensé de la journée 100% plaisir.

Entrée principale

première aujourd’hui 16h

Avec André Robitaille

ICI RADIO-CANADA

TÊLÉ

RÉALISATION-COORDINATION : STÉPHANE ROCHELEAU

MAIRIE DE MONTRÉAL

Le financement teinte le début de campagne

ANNABELLE BLAIS

À défaut d'avoir tous une plateforme électorale à promouvoir, les partis politiques s'attaquent surtout sur la question du financement électoral et sur la nature de leur organisation, à deux mois du scrutin.

Richard Bergeron a une fois de plus sommé ses opposants politiques de publier la liste de leurs donateurs, hier. Le chef de Projet Montréal, qui annonçait une mise à jour de sa liste de donateurs, a rappelé à Denis Coderre et à Marcel Côté qu'ils s'étaient engagés à faire de même le soir du premier débat des chefs, le 16 août.

«Tout sera public, les gens vont le savoir avant la fin de la campagne», a réagi Denis Coderre, hier. Le candidat a également profité de l'occasion pour défendre son intégrité. La Presse Canadienne a révélé jeudi dernier que des personnes et des entreprises aujourd'hui soupçonnées de corruption avaient offert au Parti libéral du Canada environ 1,86 million en dons entre 1993 et 2011. La circonscription de Bourassa,



PHOTO ROBERT SKINNER, LA PRESSE

Denis Coderre (ici accompagné d'Anie Samson) a promis de rendre publique sa liste de donateurs, hier.

où siégeait Denis Coderre jusqu'en juin dernier, aurait reçu la plus grosse part du gâteau après Outremont, soit un peu plus de 46 000 \$. « Ça fait 30 ans que je suis en politique active et j'ai été réélu à six reprises, personne ne va questionner mon intégrité », a-t-il dit.

« Il n'y a qu'une action qui fera foi de tout, et c'est la publication sur internet de sa liste de donateurs », a répliqué M. Bergeron.

La coalition devient un parti

M. Coderre a toutefois réservé ses attaques à Marcel Côté et à Louise Harel, qui ont annoncé hier que leur coalition se transformait en parti politique. M. Coderre a qualifié ce changement d'«exercice de maquillage».

Le parti politique prendra le nom de Coalition Marcel Côté. « La loi [électorale] actuelle ne permet pas les coalitions de partis, elle ne permet que la coalition de candidats », a



PHOTO ROBERT SKINNER, LA PRESSE

La coalition de Louise Harel et Marcel Côté devient un parti politique nommé Coalition Marcel Côté.

indiqué M. Côté pour expliquer cette décision.

Tous les candidats de Vision Montréal, ainsi que sa chef Louise Harel, seront donc liés au parti Coalition Marcel Côté sur les bulletins de vote. « Nous partageons la même vision, le même programme », a souligné M. Côté. Vision Montréal maintient que le parti continuera d'exister, mais dans les faits, il sera plus effacé, à tout le moins durant la campagne.

«Je sais que je jouerai un rôle influent et significatif auprès de la coalition», a souligné Louise Harel, questionnée à savoir si elle était reléguée au second plan.

« C'est de l'improvisation et un constat d'échec de la stratégie antérieure. Un vrai parti, ce n'est pas juste un amalgame pour tenter de gagner une élection, ça se bâtit en 10 ans comme on l'a fait à Projet Montréal, c'est une démarche de longue haleine », a réagi le chef de Projet Montréal, Richard Bergeron.

La bras droit de Louise Harel veut déloger Anie Samson

PHILIPPE
TEISCEIRA-LESSARD

C'est Soraya Martinez, la chef de cabinet de Louise Harel, qui tentera de prendre la mairie d'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension pour la Coalition Marcel Côté, a appris *La Presse*. Sa candidature sera annoncée aujourd'hui.

Le siège est actuellement occupé par Anie Samson,

une ex-tête d'affiche et cofondatrice de Vision Montréal. L'élue municipale a toutefois rejoint son ami Denis Coderre dès les balbutiements de sa formation politique, au printemps dernier. Le 3 novembre, elle tentera de se maintenir en place malgré son changement d'allégeance.

M^{me} Martinez, elle, a été élue conseillère municipale dans l'arrondissement en 2005 sous la bannière d'Union

Montréal. Elle a fait défection à Gérald Tremblay en 2007, avant de se joindre à Vision Montréal. Lors du scrutin municipal de 2009, elle a été battue par le candidat d'Union Montréal, Frantz Benjamin.

Artisane de la coalition

Selon une source bien au fait du dossier, M^{me} Martinez a participé à la conclusion de l'entente de coalition entre Louise Harel et Marcel Côté.

Elle aurait aussi travaillé à faciliter la cohabitation avec Michael Applebaum.

M^{me} Martinez est actuellement chef de cabinet de Louise Harel, mais elle a longtemps été directrice générale de Vision Montréal. Hier soir, elle n'a pas répondu aux messages de *La Presse*.

Militza Jean, attachée de presse de Louise Harel, a refusé « de confirmer ou d'infirmer » nos informations quant

à la candidature de Soraya Martinez. Elle a toutefois vanté ses qualités, précisant que M^{me} Martinez avait obtenu un baccalauréat et une maîtrise de HEC Montréal, avant de travailler dans le domaine des communications culturelles, notamment à la TOHU.

Le seul siège qui appartient encore à Vision Montréal dans Villeroy-Saint-Michel-Parc-Extension est celui de l'ex-députée péquiste Elsie Lefebvre.

Bonne et heureuse année modèle 2014!

Célébrons les nouveaux modèles 2014 avec d'excellents taux de location et offres de financement.

LA C 300 4MATIC^{MC} ÉDITION AVANTGARDE 2014.

PRIX TOTAL¹ : 44 465 \$**

FINANCEMENT À L'ACHAT

0,9 %*

DURÉE DE 60 MOIS

TAUX À LA LOCATION

2,9 %*

BAIL DE 39 MOIS

PAIEMENTS MENSUELS

498 \$*

VERSEMENT INITIAL DE 1 995 \$**

BASÉ SUR UN RABAIS DE 1 990 \$

AVEC L'ÉDITION AVANTGARDE, VOUS PAYEZ MOINS POUR EN AVOIR PLUS :

- Feux à DEL
- Ensemble de style AMG
- Toit ouvrant en verre
- Sièges avant chauffants
- Suspension sport

LE GLK 250 BlueTEC^{MC} 4MATIC^{MC} 2014.

PRIX TOTAL¹ : 45 715 \$**

FINANCEMENT À L'ACHAT

1,9 %*

DURÉE DE 60 MOIS

TAUX À LA LOCATION

3,9 %*

BAIL DE 36 MOIS

PAIEMENTS MENSUELS

598 \$*

VERSEMENT INITIAL DE 1 995 \$**

BASÉ SUR UN RABAIS DE 920 \$

UN DIESEL QUI VOUS MÈNE LOIN :

- Moteur diesel BlueTEC^{MC} offrant la meilleure économie de carburant de sa catégorie
- De la puissance à revendre grâce à 190 ch et un couple de 369 lb-pi entre 1 600 et 1 800 tr/min

Pour plus de détails, visitez votre concessionnaire
Mercedes-Benz de la région de Montréal.

Mercedes-Benz

Vers des exceptions à la charte

Les institutions publiques pourront demander d’être soustraites à la politique sur les signes religieux

EXCLUSIF

DENIS LESSARD

LA MALBAIE — Les municipalités, les universités ou les hôpitaux qui voudront se soustraire de la politique du gouvernement Marois sur les signes religieux visibles devront, tous les cinq ans, faire approuver cette décision par les élus ou leurs conseils d’administration, a appris *La Presse*.

Cette possibilité d’«opting out» de cinq ans fait partie des éléments qui ont, mercredi dernier, été expliqués a une brochette d’attachés politiques de l’ensemble des cabinets ministériels par la chef de cabinet du ministre Bernard Drainville, Louise-Andrée Moisan. Samedi, le sous-ministre Jacques Gosselin a mis la dernière main aux textes qui seront rendus publics demain, ont confié plusieurs sources à *La Presse* hier.

Pour l’essentiel, les décisions du gouvernement sur cette question délicate sont arrêtées depuis mai, un mémoire «d’information» au Conseil des ministres a été présenté en avril, le dossier est revenu en août presque sans changement, a confié une source au gouvernement. Les échanges entre l’équipe de Bernard Drainville et le ministère de la Justice ont été réduits au minimum; pour assurer la confidentialité, on n’a pas laissé de traces écrites, explique-t-on.

Un élément important du point de vue juridique: consulté par le conseil exécutif, le constitutionnaliste de l’Université Laval Henri Brun est d’avis que Québec pourrait facilement plaider que son projet d’interdiction des signes religieux ne nécessitait pas le recours à la clause dérogatoire de la Constitution canadienne.

«Je pense que cela se défend bien. Comme avocat, je me sentirais à l’aise de plaider cela», a-t-il souligné dans un entretien à *La Presse*, hier. Pour lui, «l’interdiction de porter des signes religieux visibles ou apparents peut aux yeux des tribunaux être une limite raisonnable à la liberté de culte garantie par la Constitution». Il faut considérer d’abord l’objectif



PHOTO TIRÉE D’UNE VIDÉO D’OLIVIER PONTBRIAND, LA PRESSE

Les échanges entre l’équipe de Bernard Drainville et le ministère de la Justice sur les signes religieux visibles ont été réduits au minimum; pour assurer la confidentialité, on n’a pas laissé de traces écrites, explique-t-on.

poursuivi, la neutralité de l’État, «la neutralité, l’absence de signe religieux peut être un aspect plus «collectif» de la liberté de culte», observe-t-il. On doit aussi considérer les moyens utilisés; seuls les employés rétribués par l’État directement ou indirectement sont touchés, «pour quelques heures par jour seulement», insiste le juriste.

comptera cinq volets. C’est bien sûr celui sur les «signes religieux ostentatoires» qui monopolisera l’attention, compte tenu de ses conséquences immédiates sur la vie quotidienne. Le constitutionnaliste Brun aurait préféré «visibles» à «ostentatoires», mais c’est ce dernier mot qui a été retenu si on se fie aux

ou la kippa, la petite coupole de tissus que les hommes de confession juive portent sur la tête certains jours.

Du même souffle, les employés des universités, des hôpitaux, des CPE, de même que les employés municipaux devront appliquer la même réserve. Pour ces organismes toutefois, les élus ou les membres des conseils d’administration pourront se soustraire à la mesure, une décision à revoir tous les cinq ans, un délai identique à celui prévu pour le recours à la clause dérogatoire de la Constitution.

La commission Bouchard-Taylor proposait que seuls les juges, les avocats de la Couronne et les policiers, fiduciaires du pouvoir de l’État se voient interdire le port de signes religieux. C’est la position reprise par la Coalition avenir Québec de François Legault. La semaine dernière, le PLQ dirigé par Philippe Couillard, refusait, au nom des libertés fondamentales, de cautionner cette interdiction à une seule exception, les citoyens devront faire affaire avec le gouvernement à visage découvert, pour des questions de sécurité.

Le constitutionnaliste de l’Université Laval Henri Brun est d’avis que Québec pourrait facilement plaider que son projet d’interdiction des signes religieux ne nécessitait pas le recours à la clause dérogatoire de la Constitution canadienne.

Respect des Chartes

C’est avec cette opinion en poche que la première ministre Marois a pu dire que son projet respecterait les Chartes canadienne et québécoise des droits et que le recours à la clause dérogatoire de la Constitution ne serait pas nécessaire.

La proposition du gouvernement qui sera soumise à une consultation cet automne

informations transmises mercredi dernier.

Québec propose que tous les employés de l’État, non seulement les enseignants et ceux qui ont des contacts avec le public, ne pourront porter de signes visibles pour afficher leur foi. Cela inclut bien sûr le voile des femmes musulmanes, mais aussi une croix, même discrète, portée au cou,

LES CINQ VOLETS DE LA POLITIQUE DE DRAINVILLE

- > La neutralité religieuse de l’État comme une des valeurs communes au Québec. Elle sera inscrite dans la Charte québécoise des droits.
- > La Charte québécoise des droits et libertés devra établir de façon plus explicite l’égalité entre les hommes et les femmes. Le gouvernement Charest avait entrepris cette démarche, restée lettre morte.
- > Des directives à la fonction publique. Pas question par exemple de céder à un citoyen qui exige de rencontrer un fonctionnaire masculin, plutôt qu’une femme, pour lui répondre.
- > Le port des signes religieux «ostentatoires» ou visibles, l’élément qui mobilisera l’attention. Les signes visibles: voile, croix ou turban seront proscrits pour tous les fonctionnaires. Les employés des villes, des universités et des CPE seront aussi touchés.
- > La préservation du patrimoine culturel. Pas question de descendre la croix du mont Royal. Le crucifix au-dessus du président de l’Assemblée nationale restera accroché, même si la commission Bouchard-Taylor suggérait de l’enlever.

nouveauté

Avec le chef Danny St Pierre, cuisinez votre souper en 30 minutes, en direct à la télé!

Qu’est-ce qu’on mange pour souper?

première aujourd’hui 17h

Recettes, trucs et réponses à vos questions sur l’application mobile et sur le web:
radio-canada.ca/dannysouper

ICI RADIO-CANADA  TÈLÈ

RÉALISATION : DANIEL POIRIER ET SÉBASTIEN HURTUBISE

ACTUALITÉS

MARIAGE PRINCIER



ANNABELLE BLAIS

La cathédrale Marie-Reine-du-Monde a accueilli un mariage princier comme on en voit peu au Canada, samedi. Devant quelque 750 invités, la petite-fille de l'homme d'affaires Paul Desmarais et de l'ancien premier ministre Jean Chrétien a épousé le prince belge Hadrien de Croÿ-Roeulx.



PHOTO BERNARD BRAULT, LA PRESSE



PHOTO BERNARD BRAULT, LA PRESSE



PHOTO LA PRESSE



PHOTO BERNARD BRAULT, LA PRESSE



PHOTO DAVID BOILY, LA PRESSE



PHOTO DAVID BOILY, LA PRESSE



PHOTO BERNARD BRAULT, LA PRESSE



PHOTO DAVID BOILY, LA PRESSE



PHOTO DAVID BOILY, LA PRESSE

- 1 Jacqueline-Ariadne Desmarais et Hadrien de Croÿ-Roeulx, suivis des parents de la mariée, France Chrétien-Desmarais et André Desmarais.
- 2 Jacqueline-Ariadne Desmarais et son père André Desmarais.
- 3 Isabelle Bochkoltz, mère du marié.
- 4 Le prince Olivier de Croÿ-Roeulx, père du marié.
- 5 Guy Crevier, président et éditeur de *La Presse*, et Anick Beaubien.
- 6 Jacqueline-Ariadne Desmarais et sa mère France Chrétien-Desmarais.
- 7 Jacqueline Desmarais, grand-mère de la mariée.
- 8 Michèle Dionne et Jean Charest, ex-premier ministre du Québec.
- 9 Le très honorable Jean Chrétien, grand-père de la mariée et ex-premier ministre du Canada.

Toutes mes excuses, M^{me} B. (et les autres)



PATRICK LAGACÉ
CHRONIQUE

Ça fait 10 ans ce mois-ci que j'écris des chroniques dans les journaux. C'est ce que je voulais faire depuis que j'étais ado. Le cliché voudrait que je dise que j'aime toujours autant ma job, mais c'est faux. Je l'aime encore plus. Car au début, je haïssais ça. Je ne savais pas écrire des chroniques. J'étais au *Journal de Montréal*. Mon cerveau était calibré pour écrire des textes de nouvelles. Or, quand t'écris des chroniques, c'est une autre partie de ton cerveau qui est stimulée. Et cette partie-là, je n'arrivais pas à la stimuler. Cette partie-là du cerveau du chroniqueur est comme le point G: bien dur à trouver. Des heures à piocher sur mon Mac, pour trouver un *lead*, un angle. Sans oublier ces nuits d'insomnie, à me trouver nul, nul, nul... Aujourd'hui, je ne suis que nul, nul; pas nul, nul, nul. Je me suis amélioré. J'ai trouvé mon point G...

J'ai toujours vu la chronique comme un sport de contact. Tu donnes des coups, faut t'attendre à en recevoir (et quand t'en reçois, ta gueule, prends ça comme un grand). Mais des fois, en regardant la reprise vidéo, bref en relisant mes papiers, ouf... Je me dis que je suis brutal, des fois. Tenez, j'avais quasiment raté, cet été, que l'histoire de plagiat à laquelle avait été mêlée Denise Bombardier, en France, avait trouvé son dénouement judiciaire. L'éditeur Fayard a été condamné à une amende parce que la coauteure française de M^{me} B. sur *Ne vous taisez plus!*, Françoise Laborde, canon télévisuel français, a été reconnue coupable d'un plagiat aussi gros

que le nid-de-poule qui a avalé cette pelle mécanique, cet été, à Montréal. La nouvelle m'a rappelé la chronique où j'avais évoqué l'affaire, en 2012. On savait que c'était M^{me} Laborde qui était sur le gril pour ce vol intellectuel et je l'avais souligné dans la chronique. Mais j'aurais voulu que l'intellectuelle québécoise commente l'affaire publiquement...



PHOTO ROBERT SKINNER, ARCHIVES, LA PRESSE
Julien Poulin

Cent cinquante mots auraient fait l'affaire, en fin de chronique. J'en avais fait une chronique de 852 mots, avec le nom de M^{me} B. dans le titre... C'était vache. Mea-culpa, M^{me} B. Surtout que vous n'aviez rien à vous reprocher. Votre coauteure vous a roulée dans la farine. J'espère que vous avez retiré M^{me} Laborde de vos amis Facebook. En fait, elle mérite que vous la bloquiez! Bon, tiens, tant qu'à être dans les mea-culpa: mes excuses à Julien Poulin. Le comédien avait agrippé un drapeau du Hezbollah, dans une manif de soutien aux Libanais, pendant les frappes israéliennes de l'été 2006. Je l'avais critiqué de façon épouvantablement dure. Une chronique de 600 mots là-dessus. C'était trop, beaucoup trop. Deux cents auraient suffi, comme amorce pour parler de cet été sanglant au Liban. Cette chronique sur le comédien de *Minuit, le soir*, elle vient d'un ressort capital, quand on fait des chroniques: celui de l'indignation. Mais comme tant de choses, dans la vie, tout est dans la mesure. Celle-là n'en avait pas du tout. Mes excuses, M. Poulin. Assurément la chronique la plus injuste que j'aie jamais publiée. Je n'avais pas encore trouvé mon point G.



PHOTO ROBERT MAILLOUX, ARCHIVES LA PRESSE
Henri Massé



Denise Bombardier

Dix ans plus tard, je trouve encore un peu bizarre ce métier d'écrire des chroniques. Tu racontes des histoires, tu apportes un éclairage – le tien – sur l'actualité, sur la vie. Mais c'est juste ça, un éclairage. Et je sais que ça ne sauve pas des vies, jouer à l'éclairagiste dans un journal. Récemment, un lecteur courroucé a conclu une longue critique avec cette chute qu'il croyait probablement assassine: « À quoi servez-vous, Patrick Lagacé? » Ma réponse: « À rien. » Et je le pense. Mais merci de me lire, quand même.

Henri Massé à la pêche

Tant qu'à être dans les mea-culpa... Vendredi, rappelant une vieille histoire du *JdeM* (sur laquelle j'avais chroniqué à l'époque), j'ai écrit que j'étais convaincu que l'ancien président de la FTQ, Henri Massé, s'était fait payer un voyage de pêche dans le Grand Nord, en 2005, où il était allé avec des entrepreneurs employant des syndiqués de la FTQ. Quand le *JdeM* lui avait posé la question, à l'époque, à ce sujet, il avait refusé de répondre. Le *JdeM* avait traité l'affaire à la une. Ce week-end, M. Massé m'a faxé la facture de la pourvoirie (1525,01\$) et le chèque utilisé pour la régler, en août 2005. Mes excuses, donc. Ce que j'ai écrit était inexact. M. Massé a payé, que la chose soit dite. – Mais, M. Massé, n'auriez-vous pas dû montrer ces documents au *Journal*, dès 2005? – Non! C'était du chantage. Le journaliste m'a dit, à l'époque: « Vous allez voir, vous allez parler! » Chu un gars fier, pis la presse, vous êtes pas un tribunal, vous êtes pas un juge qui peut ordonner au monde de parler... (Le journaliste, Martin Bisailon, nie avoir tenu ces propos.) Aujourd'hui, M. Massé ferait la même chose, jure-t-il... Enfin, s'il n'était pas à la retraite, à pédaler dans les vallées de l'Estrie, où il est aussi gentleman-farmer. – Un mot sur la commission Charbonneau, M. Massé? – Je la regarde pas souvent. – Et quand vous la regardez? – J'ai décidé de ne pas jouer à la belle-mère, en quittant la FTQ, alors je n'ai rien à dire.

nouvelle saison

Nouvelle prof.
Intense. Bouleversante.
Mariloup Wolfe incarne
Élisabeth Bergeron.

30
vies

première
ce soir 19h

ICI RADIO-CANADA

RÉALISATION-COORDINATION:
FRANÇOIS BOUVIER

POLITIQUE

ENTREFILETS

NPD Le caucus estival de retour en Saskatchewan

Les députés du Nouveau Parti démocratique (NPD) ont décidé d'effectuer un retour aux sources en choisissant de tenir leur caucus estival en Saskatchewan, la province qui a vu naître le parti il y a 52 ans. La réunion de deux jours, qui s'amorcera demain à Saskatoon, vise principalement à élaborer une stratégie pour la session d'automne au Parlement. Elle devrait aussi permettre aux néo-démocrates d'établir un plan d'action pour les élections de 2015, durant lesquelles le NPD compte remporter jusqu'à cinq nouveaux sièges en Saskatchewan grâce au redécoupage des circonscriptions

électorales dans la province. Lors des quatre derniers scrutins, alors que la Saskatchewan était divisée en 14 circonscriptions couvrant des zones à la fois rurales et urbaines, le NPD n'a gagné aucun siège même s'il a recueilli une majorité de voix dans les régions urbaines. Les conservateurs ont obtenu 13 sièges et les libéraux, un. La révision de la carte électorale a créé des circonscriptions entièrement urbaines à Saskatoon et à Regina. Selon le chef du parti, Thomas Mulcair, le redécoupage va sans contredit changer la donne pour les néo-démocrates aux prochaines élections. — La Presse Canadienne



La vue aérienne des installations de Cliffs Natural Resources laisse croire que les hydrocarbures se sont répandus sur plusieurs dizaines de mètres.

Hydrocarbures Blanchet veut réduire le nombre de déversements

Le ministre québécois de l'Environnement, Yves-François Blanchet, a déclaré hier avoir l'intention de mettre en place une stratégie de prévention visant à réduire le nombre de déversements d'hydrocarbures. Il a fait cette annonce lors d'une visite à Sept-Îles, sur la Côte-Nord, où il s'est rendu pour constater l'ampleur des dégâts causés par le déversement, survenu plus tôt cette semaine, de milliers de litres de mazout dans la baie de Sept-Îles. Le ministre Blanchet a affirmé être satisfait des opérations de nettoyage en cours. Selon le ministère de l'Environnement, il est peu probable que le mazout se rende jusqu'au secteur urbain de Sept-Îles. L'incident s'est produit aux installations de la minière américaine Cliffs Natural Resources, à Pointe-Noire. Yves-François Blanchet a souligné que les risques environnementaux ne pourraient « jamais être entièrement évités », mais qu'il importait de tout mettre en œuvre pour prévenir ce genre d'incidents, ajoutant que les causes fréquentes des déversements seraient analysées en profondeur. — La Presse Canadienne



PHOTO MARTIN CHAMBERLAND, LA PRESSE
Emmanuel Dubourg

PLC La candidature de Dubourg confirmée dans Bourassa

L'ex-député provincial Emmanuel Dubourg défendra les couleurs du Parti libéral du Canada (PLC) dans la circonscription fédérale montréalaise de Bourassa à l'occasion de la prochaine élection complémentaire. Sa candidature a été confirmée hier lors de l'assemblée d'investiture du PLC à Montréal-Nord. M. Dubourg, qui a démissionné de son poste de député libéral de Viau à l'Assemblée nationale afin de faire le saut sur la scène fédérale, tentera de succéder à Denis Coderre. La circonscription a été représentée à Ottawa par M. Coderre pendant 16 ans. Du côté du Nouveau Parti démocratique (NPD), quatre personnes ont déjà confirmé leur candidature à l'investiture du parti dans Bourassa, dont Stéphane Moraille, chanteuse du groupe Bran Van 3000 et avocate. L'ancien joueur de hockey Georges Laraque se présentera quant à lui sous la bannière du Parti vert du Canada. — La Presse Canadienne

AMT

EN VILLE SANS MA VOITURE

20 SEPTEMBRE 2013

UNE PRÉSENTATION DE Québec

MOBILITÉ MONTRÉAL

TITRES DE TRANSPORT GRATUITS* Visitez EnVilleSansMaVoiture.com

#EVS MV

BANQUE NATIONALE ASSURANCES Auto

BOMBARDIER

CN

Hydro Québec

Rouge 107,30 km

stm

*Disponibles jusqu'à écoulement de la quantité ou au plus tard le 20 septembre 2013. Valides jusqu'au 4 octobre 2013. Certaines conditions s'appliquent.

TOUT CE QU'IL VOUS FAUT

POUR UN SÉJOUR À PARIS INOUBLIABLE!

Isabelle Laflèche

Carnet d'une romancière à Paris

MES MEILLEURES ADRESSES

HÔTELS Dernière demeure d'Oscar Wilde

RESTOS Schwartz's Deli parisien

OUTLETS Les stocks Cacharel, Sonia Rykiel, Azzedine Alaïa...

SORTIES Se balader dans Paris en 2 Chevaux!

Offert en librairie ou sur editionslapresse.ca

Aussi en format PDF et E-pub

les éditions onslapresse

LA PRESSE

Ottawa et Washington sommés de serrer la vis

LA MALBAIE — L'administration américaine et le gouvernement Harper seront interpellés, aujourd'hui, par une position commune des premiers ministres du Québec et des Maritimes ainsi que des gouverneurs des États de l'Est américain. La catastrophe de Lac-Mégantic, survenue en juillet, pousse ces gouvernements à faire pression pour que des règles plus sévères garantissent la sécurité du transport ferroviaire.

La première ministre du Québec, Pauline Marois, accompagnée par les gouverneurs du Massachusetts, Deval Patrick, et du New Hampshire, Margaret Wood Hassan, à la sortie d'une rencontre à La Malbaie.

intergouvernementales. Le gouvernement canadien et Washington ont déjà annoncé des resserrments. Québec et les autres provinces ont déjà demandé qu'on mette en place un système permettant d'identifier chaque minute les produits transportés, avec un dispositif de « partage d'information ».

Dans le cadre spectaculaire du Manoir Richelieu, M^{me} Marois copréside cette conférence avec le gouverneur du Rhode Island, Lincoln Chaffee. Démarche inusitée, elle a au cours de l'été rencontré une bonne partie de ses invités américains. Le Connecticut, le Maine, le Massachusetts, le New

Pour Alexandre Cloutier, le Québec profitera de la réunion pour promouvoir les échanges économiques avec les États du Nord-Est. «Déjà il y a 11,2 milliards de dollars de commerce entre ces États et le Québec. La Nouvelle- Angleterre est un partenaire important», insiste-t-il.

Aussi, les États américains sont désormais davantage intéressés par l'hydroélectricité du Québec, en dépit de la diminution du prix du gaz naturel qui leur permet de produire de l'énergie à moindre coût. Le patron d'Hydro-Québec, Thierry Vandal, participe aussi à la réunion, mais on ne s'attend pas à la signature de nouveaux contrats. Deux projets importants de ligne de transmission vers le Sud sont à l'étude à Hydro, l'un passerait sous le lac Champlain, l'autre par Hudson, d'une capacité respective de 1000 et 1200 mégawatts.

Les premiers ministres et les gouverneurs voudront aussi s'engager à augmenter le nombre de bornes électriques pour favoriser l'utilisation de véhicules électriques. Pour M. Cloutier, il faut s'attendre à une résolution précise sur le nombre de bornes à mettre en place pour favoriser les déplacements entre le Québec et les États du Nord-Est.

Une poursuite au civil fournit des détails

La poursuite au civil intentée par un ancien employé de la firme de SNC-Lavalin pour une affaire de congédiement injustifié révèle certains détails sur les allégations de corruption planant contre un ingénieur torontois et son ancien patron.

Mohammad Ismaïl a été licencié en 2011, soit un an avant que lui et son ancien patron au sein de la compagnie, Ramesh Shah, ne soient accusés par la Gendarmerie royale du Canada d'avoir tenté de corrompre des représentants du gouvernement du Bangladesh dans le dossier du projet de pont Padma.

Ils doivent comparaître devant un tribunal aujourd'hui pour une audience préliminaire.

Dans sa poursuite, M. Ismail accuse SNC-Lavalin d'avoir ignoré le harcèlement et l'intimidation qu'il aurait reçus de son superviseur de l'époque, M. Shah. Les faits reprochés auraient débuté en 2007, alors que les deux hommes travaillaient sur un projet en Guyane. Le plaidant réclame de SNC-Lavalin le versement d'au moins 300 000\$ en dommages.

M. Ismail évoque également l'affaire de corruption présumée, soutenant que son superviseur avait utilisé un document contenant le code comptable PCC (*Projet Consultancy Cost*), une expression qui renvoie, selon la Banque mondiale, au montant du pot-de-vin à verser.

En avril, l'institution avait annoncé qu'elle n'accepterait plus aucune soumission de SNC-Lavalin pour les appels d'offres qu'elle finance un peu partout dans le monde et ce, pendant les 10 prochaines années, après avoir mené une enquête sur les pratiques de la société dans des projets au Cambodge et au Bangladesh.

À l'époque, le *Globe and Mail* et la CBC avaient rapporté que SNC-Lavalin avait versé des «frais de consultation» entre 2008 et 2011 pour s'assurer de remporter plusieurs contrats en Afrique et en Asie.

BÉNÉFICIEZ D'UN
RABAIS DE 3 500 \$
ET RECEVEZ LA
CARTE AVANTAGE
DE 500 \$

BEAU TEMPS MAUVAIS TEMPS

Événement

UN RABAIS FOUDROYANT
SUR LA LEGACY 2013

RABAIS AU COMPTANT
3 500\$*
OFFRE D'UNE DURÉE LIMITÉE

LEGACY 2.5i 2013

À l'achat au comptant à partir de	25 205\$*	• Transport et préparation inclus, taxes en sus • Financement et location disponibles
	- 3 500\$†	
	21 705\$	

VOUS OBTENEZ AUSSI LA CARTE AVANTAGE‡!

500\$‡

- Pièces
- Accessoires
- Garantie prolongée
- Service

À l'achat ou à la location d'une Legacy 2013

LEGACY
Économie d'essence (l/100 km) Δ

CVT Lineartronic®	Ville 8,4 / Route 6,0
6MT	Ville 9,8 / Route 7,0

Indice d'octane recommandé : 87
Données estimatives

MILLEUR CHOIX SÉCURITÉ+‡

2013 IIHS TOP SAFETY PICK+

LEGACY 2013

JAPONAIS ET PLUS ENCORE ! | www.quebec.concessionsubaru.ca

SUBARU DES SOURCES DORVAL	JOLIETTE SUBARU JOLIETTE	CONCEPT AUTOMOBILES GRANBY	SUBARU DE LAVAL LAVAL	SUBARU SAINT-HYACINTHE SAINT-HYACINTHE
SUBARU RIVE-NORD BOISBRIAND	SUBARU SAINT-JULIE SAINT-JULIE	JOHN SCOTTI SUBARU ANJOU	SUBARU BROSSARD BROSSARD	SUBARU REPENTIGNY REPENTIGNY
	LACHUTE SUBARU LACHUTE	SUBARU-MONTRÉAL MONTRÉAL	SUBARU SAINTE-AGATHE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS	

* À l'achat au comptant à partir de 25 205 \$, taxes en sus pour la Legacy 2.5i 2013 (DA1-BP), à transmission manuelle. À l'achat, les frais de transport et de préparation (1 595 \$) ainsi que les taxes sur le climatiseur (100 \$) et sur les pneus neufs (15 \$) sont inclus. Le concessionnaire peut offrir un prix moindre. † Offre valide à l'achat ou à la location d'une Subaru Legacy 2013 pendant la période promotionnelle du 4 juillet 2013 au 3 janvier 2014. La « Carte Avantage » de 500 \$ est une carte de crédit prépayée, échangeable contre des pièces ou des services chez les concessionnaires Subaru participants. La carte ne peut être échangée contre de l'argent comptant et est valide pendant vingt-quatre (24) mois à partir de la date d'émission. Les cartes récompenses sont émises en lien avec un programme de fidélisation, de récompense ou de promotion. Certaines conditions et limites s'appliquent. Consultez [www.cartesavantage.ca](#) pour en savoir plus. ‡ Le crédit de 3 500 \$ est offert uniquement à l'achat au comptant de la Legacy 2013 (DA1-BP) jusqu'au 30 septembre 2013. Δ Cote de consommation d'essence établie par Ressources Naturelles Canada de 6,0/100 km (route) pour la Legacy 2013 équipée de la transmission automatique à variation continue et dotée d'un réservoir d'essence d'une capacité de 70 litres. Les données de consommation de carburant devraient être utilisées à seule fin de comparer des véhicules. La consommation de carburant réelle variera selon les conditions routières, les habitudes de conduite et la charge du véhicule. † Une cote « Bien » constitue la meilleure cote possible aux cinq tests de collision (frontale à chevauchement modéré, frontale à chevauchement faible, latérale, arrière et de capotage) réalisés par l'Institut des assureurs américains (IIHS) ([www.iihs.org](#)). Pour mériter la mention « Meilleur choix sécurité+ 2013 », un véhicule doit obtenir la cote « Bien » à au moins quatre tests et une cote « Bien » ou « Acceptable » au cinquième test. Photo(s) à titre indicatif seulement. Pour plus d'information sur ces offres, voyez votre concessionnaire Subaru participant. Les spécifications techniques sont sujettes à changement sans préavis.

ACTUALITÉS

Injustement condamné pour trois meurtres?

Un proche du clan Dubois, en prison depuis 27 ans, se présente en Cour d'appel

CHRISTIANE DESJARDINS

La confession d'un délateur en phase terminale de cancer enregistrée il y a 18 ans et des éléments qui n'ont pas été soumis au jury pourraient-ils contribuer à exonérer Yves Plamondon des trois meurtres pour lesquels il a été déclaré coupable il y a près de 30 ans ?

C'est ce qu'il croit l'avocat Daniel Rock, qui doit se présenter en Cour d'appel aujourd'hui dans l'espoir de convaincre les trois juges d'accepter de «nouvelles preuves». Son client, Yves Plamondon, surnommé avec justesse Colosse, a été condamné pour trois meurtres au terme de son procès, à Québec, en avril 1986. Il a automatiquement écopé la prison à vie sans possibilité de libération conditionnelle avant 25 ans.

Vingt-sept ans plus tard, M. Plamondon est toujours en prison.

Le caïd, un fournisseur de drogue qui frayait avec le clan Dubois, n'a jamais accepté sa condamnation. Après son procès, il a suivi le cheminement habituel des appels, jusqu'à la Cour suprême, qui a refusé de l'entendre, en 1991. Huit ans

Alors qu'il ne lui restait que peu de temps à vivre en raison d'un cancer, le délateur André Bull Desbiens a fait volte-face.

plus tard, par l'entremise de son nouvel avocat, M^e Rock, il a adressé une demande de révision judiciaire au ministre de la Justice, en vertu de l'article 696 du Code criminel. Il s'agit d'un recours très exceptionnel visant à faire la lumière sur une possible erreur judiciaire.

Volte-face

M^c Rock avait des arguments à faire valoir, dont la confession du délateur André Bull Desbiens, qui avait contribué à faire condamner M. Plamondon. En janvier 1995, alors qu'il ne lui restait que peu de temps à vivre

en raison d'un cancer, M. Desbiens a fait volte-face. Il a soutenu qu'il avait menti lors du procès de M. Plamondon, dans le but d'obtenir pour lui-même des avantages. La police voulait coincer Plamondon, disait-il. M. Desbiens s'est vanté de ne pas avoir fait véritablement de prison pour des

crimes pour lesquels il avait été condamné à sept ans. Il avait purgé une partie de sa peine caché dans un chalet, dans le bois, avec chaloupe et quatre-roues fournis par les autorités.

Le ministre de la Justice a finalement institué une enquête. C'est ainsi qu'en 2008, plusieurs intervenants impliqués dans l'affaire de M. Plamondon ont été interrogés. Entre autres, le procureur de la Couronne qui avait officié au procès en 1986, René de la Sablonnière, qui était devenu juge à la Cour du Québec, est remonté dans le temps pour répondre aux questions de M^e Giuseppe Baptista.

Il était notamment question du fait que deux témoins, Jean-Noël Daley et Pierre Gaudreault, avaient fait deux déclarations, mais qu'une seule avait été produite au

procès. Il y avait des renseignements contradictoires dans ces déclarations, notamment sur les heures relativement à l'un des meurtres. Cela n'avait pas été divulgué à la défense.

En mai 2012, le ministre de la Justice Rob Nicholson a renvoyé la cause à la Cour d'appel du Québec, pour qu'elle se prononce sur l'admissibilité des déclarations comme nouvelle preuve. C'est cette audience qui doit se tenir aujourd'hui.

Les trois victimes, qui
frayaient elles aussi avec la
vente de drogue, avaient été
tuées par balles à Québec.
Armand Sanschagrin a été
abattu en décembre 1983 dans
l'escalier de la côte Franklin.
Denis Ouellet a été tué dans sa
voiture en avril 1985. Claude
Simard a quant à lui été abattu
en août 1985.

LIBÉRATION CONDITIONNELLE

Encore trop tôt pour un proche des Hells Angels

DANIEL RENAUD

Parce que sa criminalité impose une « très grande prudence », l'ancien membre des Blatnois de Shawinigan, Éric Giguère, vient de se faire refuser sa demande de semi-liberté par les commissaires aux libérations conditionnelles. Arrêté lors de la vaste rafle antiterroriste SharQc en avril 2009, Giguère, 40 ans, avait plaidé coupable à la seule accusation de complot pour meurtre, en août 2012, et été condamné à 11 ans de prison. Mais en soustrayant sa détention préventive, qui a compté en double, et une autre sentence purgée

durant la guerre des motards, il ne lui restait qu'un peu moins de deux ans à passer derrière les barreaux et était déjà admissible à la libération conditionnelle.

Le 4 septembre dernier, Giguère a raconté aux commissaires Marie-Claude Frenette et Michel Lalonde avoir été initié à l'univers des motards par son oncle, lui-même membre des Blatnois. Giguère est devenu membre de ce défunt club-école des Hells Angels de Trois-Rivières en 1994 et l'est demeuré jusqu'à son démantèlement par la police dans le cadre de l'opération Amalgame en juin 2000.

Dans leur décision, les commissaires soulignent que la Couronne ne détenait pas de preuve directe contre Giguère dans aucun des 22 meurtres qui faisaient l'objet des accusations originales portées dans les superprocès reliés à l'opération SharQc. En revanche, les commissaires soulignent qu'une arme utilisée pour un crime avait été volée par Giguère et que son ADN a été identifié sur une cagoule retrouvée dans une fourgonnette incendiée et abandonnée près des lieux.

Les commissaires notent également plusieurs événements violents auxquels a été mêlé

Giguère, dont des voies de fait au cours desquels des bâtons de baseball ou autres objets en bois ont été utilisés.

Progrès insuffisants

Éric Giguère prend ses distances envers les autres détenus reliés de près ou de loin aux Hells Angels, écrivent les commissaires. Le détenu soutient avoir coupé tout lien avec le crime organisé et avoir amorcé des démarches pour se désaffilier de son organisation en octobre 2012, après sa condamnation. D'importants changements ont modifié sa vie familiale dernièrement. Son projet de sortie

consistait à se trouver un emploi et réaliser des travaux communautaires, et effectuer un retour graduel dans son milieu familial.

« Vous verbalisez aujourd'hui des regrets. Toutefois, la Commission observe que ces derniers sont peu ressentis, sauf en ce qui regarde les conséquences directes de vos agissements sur votre liberté et votre famille ». « Ce revirement de comportement est récent et se doit d'être approfondi », concluent les commissaires selon qui la libération de Giguère représenterait un risque inacceptable pour la société.

	Résultats des tirages du : 2013-09-02																														
Lotto 6/49	D	1	6	5	4	6	2	5	6																						
Poker	2 ♠	3 ♠	5 ♣	5 ♦	A ♥																										
Banco	<table border="0"> <tr> <td>03</td><td>14</td><td>20</td><td>22</td><td>24</td><td>29</td><td>30</td><td>37</td><td>39</td><td>42</td> </tr> <tr> <td>46</td><td>47</td><td>49</td><td>50</td><td>59</td><td>60</td><td>61</td><td>62</td><td>67</td><td>69</td> </tr> </table>										03	14	20	22	24	29	30	37	39	42	46	47	49	50	59	60	61	62	67	69	
03	14	20	22	24	29	30	37	39	42																						
46	47	49	50	59	60	61	62	67	69																						
Astro	Jour - Mois - Année - Signe 07 DÉCEMBRE 53 BALANCE																														
Quinté	Triplex 3 205 09 10 4 1473 26 38 39					Extra 7961842																									
 Faites vite! Tirage le 15 septembre. En cas de dispute entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.																															

Pères rédemptoristes

Le recours collectif enfin entendu

Importante journée pour les victimes de sévices sexuels qui auraient été commises par les Pères rédemptoristes du Séminaire Saint-Alphonse. Leur recours collectif, autorisé il y a près de trois ans, commencera aujourd'hui à être entendu par le juge Claude Bouchard, au palais de justice de Québec.

Lancé par Frank Tremblay, qui a été agressé par le père Raymond-Marie Lavoie au début des années 80, le

recours collectif regroupe une cinquantaine de victimes alléguées. Chacune réclame 100 000 \$ en dommages punitifs et exemplaires. Le requérant Frank Tremblay réclame pour sa part une somme totale de 750 000 \$.

Les avocats du recours collectif, les cabinets Létourneau & Gagné à Québec et Kugler & Kandestin à Montréal, estiment que plusieurs autres victimes pourraient se

manifester au fur et à mesure
que le procès avancera.

Le recours vise toutes les personnes agressées sexuellement par un prêtre membre de la congrégation des Rédemptoristes entre 1960 et 1987, alors qu'elles étudiaient au Séminaire Saint-Alphonse, un établissement qui est ensuite devenu le Collège Saint-Alphonse.

– Isabelle Mathieu, *Le Soleil*

 la collecte

DES MONTRÉLAIS
MARDI 10 SEPTEMBRE 2013

**LE MAIRE DE MONTRÉAL,
MONSIEUR LAURENT BLANCHARD,
VOUS INVITE À DONNER DU SANG,
À DONNER LA VIE.**

HÔTEL DE VILLE DE MONTRÉAL
HALL D'HONNEUR
275, rue Notre-Dame Est
De 8 h à 17 h 30
 **CHAMP-DE-MARS**

Possibilité de prendre rendez-vous*

Pour connaître les autres sites de collecte, consultez le.ville.montreal.qc.ca

*Pour prendre rendez-vous avec Héma-Québec, composer le 514 832-5000, poste 525.

Montréal 



ROULEZ POUR UN VOEU
Vivez l'expérience.

48
HEURES VÉLO
MAKE-A-WISH.
Fais-Un-Vœu™ Québec

Participez à la 7^e édition du 13 au 15 septembre
sur le circuit Gilles-Villeneuve.
C'est un événement accessible à tous.
Venez roulez en équipe pour donner espoir et joie
aux enfants de Make-A-Wish / Fais-Un-Vœu Québec.
Inscrivez-vous au **48HEURESVELO.CA**

ETS

Mandat de grève des employés

Les premières semaines d'école de milliers de futurs ingénieurs pourraient être perturbées : 425 employés de l'École de technologie supérieure (ETS) viennent de confier un mandat de grève illimitée à leur syndicat, à exercer au moment jugé opportun. Les employés professionnels et de soutien de l'école sont sans convention collective depuis juin 2012, selon le Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ), qui les représente. Au début de l'été, une entente de principe a été conclue avec l'administration de l'ETS. Le projet de convention collective a toutefois été rejeté par une courte majorité des membres, en juin. « Il n'en manque pas beaucoup pour arriver à une entente, mais l'employeur doit comprendre que les travailleurs sont motivés et mobilisés », a affirmé Roger Bazinet, conseiller syndical responsable du dossier. Une phase de conciliation débutera cette semaine dans les négociations.

– Philippe Teisceira-Lessard

TRANSPARENCE DANS LES DÉPENSES

Les élus s'engagent à reprendre leurs travaux

MIKE BLANCHFIELD
LA PRESSE CANADIENNE

OTTAWA — Les efforts des partis pour instaurer des réformes contrant les dépenses abusives d'élus, amorcés lors de la dernière session parlementaire, ne devraient pas s'envoler en fumée malgré la prorogation prochaine des travaux de la Chambre des communes.

C'est du moins ce qu'ont promis des députés conservateurs, hier, peu de temps après avoir voté en faveur de l'accès aux médias d'une rencontre d'un comité parlementaire initialement prévue à huis clos. Cette réunion, qui a brièvement interrompu la pause estivale des élus, leur a permis d'échanger sur la nécessité d'instaurer une plus grande transparence dans les dépenses des députés et des sénateurs.

Tous les élus siégeant au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre ont par ailleurs déclaré avoir reçu, cet été,



PHOTO ARCHIVES LA PRESSE CANADIENNE

Plusieurs électeurs ont signifié leur mécontentement aux élus cet été à propos des dépenses injustifiées de certains sénateurs, dont Mike Duffy.

plusieurs échos d'électeurs
mécontents par rapport
aux scandales de dépenses

injustifiées des sénateurs Mike Duffy et Pamela Wallin, entre autres. Et la

soudaine unité démontrée par les députés, hier, s'explique possiblement par ces critiques généralisées de la part de contribuables.

Après une heure de discussions cordiales, les députés conservateurs, néo-démocrates et libéraux se sont tous entendus pour dire que le leader du gouvernement en Chambre devrait tenter, à la rentrée parlementaire, d'obtenir le consentement unanime de tous les élus pour qu'ils reprennent les travaux là où ils les avaient laissés.

Prorogation de la session parlementaire

Le premier ministre Stephen Harper devrait proroger la session parlementaire jusqu'au mois prochain, alors que le calendrier prévoyait un retour des députés sur la colline parlementaire dès la semaine prochaine.

Si le vote d'hier ne change rien à cette prorogation, cela engage tout de même

les conservateurs à s'atteler
à leurs tâches aussi tôt que
possible.

« Les contribuables ont constaté qu'il semble y avoir une utilisation assez abusive de leur argent au Sénat et je crois que le public a raison d'être outré », a mentionné Tom Lukiwski, un député conservateur siégeant au comité.

Les membres du comité sur les affaires parlementaires doivent déposer un rapport sur les réformes de transparence à instaurer – dépenses des députés incluses – d'ici le 2 décembre.

Le Nouveau Parti démocratique en avait proposé la création dans les dernières heures de la session parlementaire précédente, en juin. À son arrivée hier à Ottawa, le néo-démocrate et membre du comité Nathan Cullen a indiqué qu'il demanderait à ce que leurs débats soient rendus publics, ce qui a été approuvé peu de temps après le début de la rencontre.

Construction

Nouveau mode de recrutement

Après des mois de négociations et de tergiversations, c'est aujourd'hui qu'entre en vigueur le nouveau mode de recrutement des ouvriers de la construction. Le placement syndical cédera le pas au « Carnet de référence construction », un guichet unique pour le placement de la main-d'œuvre, qui sera accessible en ligne. Les employeurs pourront sélectionner dans cette liste les travailleurs dont ils ont besoin. La présidente-directrice générale de la Commission de la construction du Québec, Diane Lemieux, a dit que son

organisation suivra de près l'implantation de ce nouveau système et qu'elle interviendra à l'endroit de ceux ou celles qui tenteraient de le contourner. La loi 33, qui abolit le placement syndical, ne fait pas l'unanimité dans le milieu de la construction. Le Conseil provincial des métiers de la construction et la FTQ Construction contestent devant les tribunaux cette loi adoptée sous le régime libéral, estimant que ces nouvelles dispositions briment la liberté d'association garantie par la Charte des droits et libertés de la personne. - PC

Conseil provincial Le controversé Gérard Cyr quitte la présidence

Le président du Conseil provincial des métiers de la construction (International) – l'un des plus puissants et controversés leaders syndicaux de l'industrie – quitte son poste, a appris *La Presse*. Gérard Cyr a déjà annoncé à la fin du mois d'août à ses collègues qu'il démissionnait de son syndicat local. En entrevue téléphonique avec *La Presse*, il a ajouté qu'il quitterait le Conseil provincial au cours des prochaines semaines, bien avant la fin de son mandat. Le syndicaliste fait l'objet d'allégations concernant des pots-de-vin qu'il aurait

exigés de travailleurs et la main de fer avec laquelle il contrôlait les chantiers industriels dans la province. Mais M. Cyr assure que c'est en raison de son âge qu'il laisse derrière lui le monde syndical. « Je vais avoir 71 ans, je commence à être essoufflé, a-t-il expliqué. Il y a de la relève, et la relève va pouvoir continuer les dossiers qui sont en marche. » M. Cyr fait la manchette depuis deux ans en raison de sa véhémence opposition à la réforme du système de placement dans la construction.

– Philippe Teisceira-Lessard

ÉVÈNEMENT FIN D'ANNÉE

MODÈLES CADILLAC 2013

**VOITURE NORD-AMÉRICAINE
DE L'ANNÉE 2013**

BERLINE ATS 2013

2,0 L TURBO À TRACTION INTÉGRALE

LOUEZ À

349\$¹ PAR MOIS
VERSEMENT
INITIAL 2 399\$

0,9% PENDANT 36 MOIS

INCLUT 3 000 \$² DE RÉDUCTION DE PRIX

PREMIÈRE MENSUALITÉ À NOS FRAIS³.

COMPREND LE TRANSPORT ET LA TAXE DE CLIMATISATION

**CHOIX SÉCURITAIRE PAR EXCELLENCE
EN 2013 SELON L'IIHS**

MULTISEGMENT SRX 2013

LOUEZ À

399\$¹ PAR MOIS
VERSEMENT
INITIAL 2 599\$

0,9% PENDANT 48 MOIS

INCLUT 4 250 \$² DE RÉDUCTION DE PRIX

PREMIÈRE MENSUALITÉ À NOS FRAIS³.

COMPREND LE TRANSPORT ET LA TAXE DE CLIMATISATION

PROTECTION CADILLAC

Profitez de l'ensemble le plus complet d'avantages pour propriétaires offert par un constructeur automobile. La protection Cadillac offre des avantages exclusifs tels que le programme d'entretien supérieur sans frais, qui couvre les vidanges d'huile, la permutation des pneus et l'inspection complète du véhicule en plusieurs points pendant 4 ans ou 80 000 km, sans oublier les télédiagnostics, les applications mobiles et plus encore⁴.

VISITEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE CADILLAC DÈS AUJOURD'HUI.

contactercadillac.ca

BROSSARD CADILLAC
2555, BOULEVARD MATTE
SUITE 100
450 619-6669

**CADILLAC
DE LAVAL**
2800, BOULEVARD
CHOMEDEY
450 681-0028

**CHALUT
JOLIETTE**
250, BOULEVARD
ANTONIO-BARRETT
514 861-4859

**DESCHAMPS
SAINTE-JULIE**
333, BOULEVARD
ARMAND-FRAPPET
450 649-9333

**GRAVEL
DÉCARIE**
6100, BOULEVARD
DÉCARIE
514 342-2222

**GRAVEL
ÎLE-DES-SŒURS**
1007, BOULEVARD
RENÉ-LÉVESQUE
514 769-5353

ÎLE-PERROT
2090, BOULEVARD
DU TRAVERSIER
514 425-4567

**LE RELAIS
MONTREAL**
9411, AVENUE
PAPINEAU
514 384-6380

WEST ISLAND
3650, BOULEVARD
DES SOURCES
514 683-6555

L'Association des concessionnaires Cadillac du Québec suggère aux consommateurs de lire ce qui suit. Offres d'une durée limitée, réservées aux particuliers et s'appliquant aux modèles 2013 neufs suivants : ATS 2.0 LTI (6AM69/15F) et SRX V6 TA (6N626/15A). Les modèles illustrés peuvent comporter certaines caractéristiques offertes en option à un coût additionnel. Transport (1 650 \$) et taxe de climatisation (100 \$), le cas échéant. Immatriculation, assurance, frais liés à l'inscription au RDRM, droits et taxes en sus. 1. Prix à l'achat de 38 385 \$ pour ATS et de 37 745 \$ pour SRX. Paiements mensuels basés sur une location de 36 mois, à un taux de 0,9% pour ATS et de 0,9% pour SRX. Sur approbation de crédit de la Financière GM. Limite annuelle de 20 000 km, 0,20 \$ par kilomètre excédentaire. Certaines conditions s'appliquent. 2. Des offres s'adressent aux particuliers du Canada seulement, du 1^{er} septembre 2013 au 31 octobre 2013. Le rabais de liquidation (2 000 \$ pour ATS et 2 250 \$ pour SRX) et le rabais de location (2 000 \$ pour ATS) sont des crédits de livraison offerts au concessionnaire par le fabricant, valables pour les modèles 2013 neufs et s'appliquent aux prix avant taxes. Autres rabais offerts sur la plupart des modèles. 3. Garantie de 4 ans ou 80 000 km, selon la première arrivée. Consultez votre concessionnaire pour plus de détails. 4. Offre applicable uniquement aux particuliers locaux admissibles au Canada ayant obtenu une approbation de crédit de la Financière GM, qui ont conclu une entente de location avec la Financière GM et qui ont accepté la livraison entre le 1^{er} septembre 2013 et le 30 septembre 2013, d'un véhicule neuf admissible Chevrolet Cruze ou Traverse 2014, Buick Enclave 2014, GMC Acadia 2014, Cadillac 2014 ou 2013. La General Motors du Canada paiera le premier versement mensuel de la location (y compris les taxes et toute somme applicable, normalement payable à la livraison du véhicule de location, tel qu'établi dans le contrat de location). Après le premier mois, le locataire devra effectuer tous les versements prévus jusqu'à l'échéance du contrat de location. Cette offre n'est pas monnayable et ne peut être combinée avec certaines autres offres incitatives portant sur les véhicules GM. La General Motors du Canada s'engage à réserver le droit de modifier ou de supprimer ses offres, en tout ou en partie, pour quelque raison que ce soit, à tout moment et sans préavis. Nul n'a pu l'obtenir. D'autres conditions et restrictions s'appliquent. Détails chez votre concessionnaire. Ces offres sont exclusives aux concessionnaires du RMAQ Québec (excluant la région de Gatineau-Hull) et ne peuvent être combinées avec aucune autre offre ni aucun autre programme incitatif d'achat, à l'exception des programmes de La Carte GM, de prime pour étudiants de GM Mobility et du GMFL 24 heures. Les offres sont soumises à des restrictions pour quelque raison que ce soit, en tout ou en partie, à tout moment et sans préavis. Le concessionnaire peut vendre ou louer à un prix moindre. Une commande ou un échange entre concessionnaires peut être requis. Pour de plus amples renseignements, passez chez votre concessionnaire, composez le 1 888 446-2000 ou visitez cadillac.ca.

MONDE

L'énorme pari d'Obama

Le président américain joue gros en consultant le Congrès avant de lancer une frappe en Syrie



RICHARD HÉTU
COLLABORATION SPÉCIALE

NEW YORK — Vient un moment durant le second mandat de tout président américain où il devient un *lame duck*, un canard boiteux dont le Congrès, les médias et le public tiennent à peine compte. Pour Barack Obama, ce moment pourrait survenir avant même le premier anniversaire de sa réélection éclatante, une situation qui n'a peut-être pas de précédent.

« Si le président Obama n'obtient pas l'appui du Congrès pour des frappes en Syrie, la plupart des gens diront probablement que cette défaite marque le début de son statut de canard boiteux », estime Larry Sabato, directeur du Centre d'études politiques de l'Université de Virginie.

« L'influence du président, tant en matière de politique intérieure qu'internationale, serait gravement affaiblie par un non du Congrès », renchérit Ross Baker, politologue à l'Université Rutgers, au New Jersey.

À en juger par son emploi du temps au cours des 48 prochaines heures, Barack Obama comprend parfaitement l'énormité du pari qu'il a engagé, le 31 août, en annonçant sa décision de consulter le Congrès avant de donner le feu vert à une intervention en Syrie. Il accordera aujourd'hui à la Maison-Blanche des entrevues à cinq chaînes américaines qui seront diffusées dans les téléjournaux de début de soirée. Et, demain soir, il s'adressera solennellement à la nation du bureau Ovale.

« Nous saurons mardi [demain] si l'éloquence légendaire du président peut changer l'opinion d'un nombre suffisant de personnes au sein du public et du Congrès », ajoute le professeur Baker.

Les prévisions des experts

Dès le lendemain de l'adresse présidentielle, le Sénat pourrait tenir un vote sur une résolution autorisant l'utilisation de la force contre le régime de Bachar al-Assad en représailles de l'utilisation d'armes chimiques. Les sénateurs ouvriront aujourd'hui le



PHOTO KEVIN LAMARQUE, REUTERS

Barack Obama doit rencontrer les sénateurs démocrates demain pour tenter d'obtenir leur soutien en vue d'une action militaire des États-Unis en Syrie.

débat sur cette question. La plupart des experts et commentateurs s'attendent à ce qu'une majorité d'entre eux votent « oui ».

À la Chambre des représentants, c'est une tout autre histoire. Selon le décompte de certains médias, une majorité de ses élus est aujourd'hui encline ou prête à voter « non »

croissant et une hostilité constante envers les politiques défendues par le président. Cette opposition émane également des élus démocrates les plus progressistes.

« Ils n'ont aucune preuve tangible que l'attaque [chimique] a été ordonnée par Assad », a déclaré le représentant démocrate de Floride

d'une intervention en Syrie aujourd'hui à la Maison-Blanche et demain après-midi à l'occasion d'un discours à Philadelphie.

L'influent lobby pro-israélien AIPAC doit également déployer cette semaine quelque 200 représentants sur Capitol Hill. Ils feront notamment valoir aux élus que

questions », soutient Larry Sabato, de l'Université de Virginie. « Est-ce que l'intervention fonctionne? A-t-elle des conséquences défavorables, telle une attaque terroriste ou autre chose? »

Mais si le président essuie un revers au Congrès, osera-t-il quand même ordonner des frappes en Syrie, comme il prétend en avoir déjà l'autorité? Allan Lichtman, professeur d'histoire à l'American University, à Washington, en doute.

« Il est essentiel que le président obtienne l'autorisation du Congrès », estime ce spécialiste de l'histoire de la présidence américaine. « Harry Truman n'avait pas demandé l'autorisation du Congrès avant la guerre de Corée. Quand cette guerre a mal tourné, c'est devenu la guerre de M. Truman et il était à découvert. Cela a contribué à son retrait de l'élection présidentielle de 1952 et à la victoire républicaine après 20 ans de présidents démocrates. Obama a besoin de la protection d'un vote du Congrès étant donné le scepticisme du public à l'égard de toute intervention en Syrie. »

« Si le président Obama n'obtient pas l'appui du Congrès pour des frappes en Syrie, la plupart des gens diront probablement que cette défaite marque le début de son statut de canard boiteux. » — Larry Sabato, directeur du Centre d'études politiques de l'Université de Virginie.

à la résolution voulue par le président. Ayant à solliciter un mandat tous les deux ans, ils sont beaucoup plus sensibles à l'opinion des électeurs, qui sont largement opposés à une intervention en Syrie selon les plus récents sondages.

Au sein de la chambre basse, l'opposition à des frappes en Syrie n'est pas l'apanage des élus républicains issus du Tea Party, qui incarnent un isolationnisme

Alan Grayson, l'un des élus les plus sceptiques, lors d'une interview au *Washington Post*.

Le débat à la Chambre des représentants sur la Syrie pourrait s'étaler sur deux semaines avant la tenue d'un vote. D'ici là, Barack Obama ne sera pas le seul à exercer des pressions sur les élus et à s'adresser au public. L'ancienne secrétaire d'État Hillary Clinton doit défendre le bien-fondé

l'inaction face à la Syrie pourrait encourager l'Iran à poursuivre sa marche vers l'arme nucléaire.

Une véritable victoire?

En fin de compte, Barack Obama finira peut-être par gagner son pari. Mais il pourrait tout autant avoir à se repentir d'une telle victoire.

« Si le président gagne et attaque la Syrie, il fera face à une nouvelle série de



PHOTO AMMAR AWAD, REUTERS

Israël a déployé hier son bouclier antimissile près de Jérusalem. La Maison-Blanche a admis hier qu'une intervention américaine en Syrie pourrait entraîner des représailles contre des pays alliés.

FRAPPES EN SYRIE

La Maison-Blanche consciente des « risques »

AGENCE FRANCE-PRESSE

WASHINGTON — Le secrétaire général de la Maison-Blanche a reconnu hier que des frappes américaines en Syrie pouvaient conduire au risque « de se retrouver entraîné au milieu d'une guerre civile », comme celui de représailles.

Les risques de frappes « sont multiples », a reconnu hier Denis McDonough sur CNN, l'un des nombreux plateaux où il était présent hier, dont celui « de se retrouver entraîné au milieu d'une guerre civile en cours ».

« Nous devons faire très attention, être précis dans notre ciblage, limité dans notre engagement pour justement ne pas

s'y retrouver entraîné dedans », a-t-il ajouté, répétant le caractère « limité » des frappes envisagées. « Ce n'est pas l'Irak ou l'Afghanistan, ce n'est pas la Libye. »

Pas d'armée au sol

Réaffirmant qu'il n'y aurait pas de « troupes au sol », il a néanmoins refusé de répondre à une question sur la mobilisation éventuelle d'avions de combat.

« Il y a aussi, c'est évident, un risque de réaction et de représailles contre nos amis. Nous nous préparons à toute éventualité et nous sommes prêts », a-t-il ajouté.

M. McDonough s'est félicité par ailleurs du soutien apporté

par « de nombreux amis qui se tiennent à côté de nous ».

L'Union européenne « dit que le gouvernement syrien doit être tenu pour responsable. On n'en est plus à débattre si [l'attaque par armes chimiques du 21 août] a eu lieu ou non, c'est important », dit-il.

Il s'est néanmoins refusé à préciser si des soutiens en équipement ou troupes avaient été promis par un autre pays, laissant entendre que tel n'était pas le cas « à ce stade ».

Le secrétaire général a par ailleurs affirmé sur la chaîne Fox qu'il était « trop tôt pour parvenir à une conclusion » sur le nombre de voix au Congrès en faveur de l'intervention.

Conflit israélo-palestinien Kerry rencontre Abbas à Londres

Le secrétaire d'État américain John Kerry s'est entretenu hier soir à Londres avec le président palestinien Mahmoud Abbas, après avoir assuré que les Israéliens et les Palestiniens étaient « déterminés » à poursuivre leurs négociations directes relancées cet été. MM. Kerry et Abbas, qui se connaissent bien, se sont retrouvés dans un grand hôtel de la capitale britannique. Ils ont plaisanté devant la presse avant de s'enfermer pour un long tête-à-tête. Aucune déclaration

n'était prévue. Le chef de la diplomatie américaine est à Londres, après une étape samedi et hier à Paris monopolisée par la crise en Syrie. Il s'est félicité, lors d'un point de presse, du fait que « les Palestiniens et les Israéliens demeurent déterminés dans leur engagement à continuer les négociations » directes relancées depuis la fin juillet. Il a annoncé qu'il rencontrerait « très prochainement » le premier ministre israélien Benjamin Nétanyahou. — Agence France-Presse



PHOTO SUSAN WALSH, REUTERS

Le chef de la diplomatie américaine, John Kerry, a rencontré hier à Londres le président palestinien, Mahmoud Abbas.

INDONÉSIE

Miss Monde débute malgré les protestations

AGENCE FRANCE-PRESSE

Les épreuves du concours de beauté Miss Monde, qui devaient se tenir près de Jakarta, ont commencé hier sous haute surveillance à Bali, île hindouiste d'Indonésie où elles ont été déplacées après de nombreuses manifestations de musulmans, ont annoncé les organisateurs.

Alors que les concurrentes exécutaient des épreuves de danse, une centaine de policiers, certains armés de fusils, patrouillaient autour du bâtiment du sud de l'île où se tenait la cérémonie d'ouverture du concours.

Des centaines de policiers ont été déployés dans les hôtels et autres lieux liés au concours, dont l'organisation a provoqué la colère en Indonésie, plus grand pays musulman au monde.

Au cours de la semaine écoulée, des milliers de musulmans radicaux ont manifesté dans le pays pour dénoncer le concours comme étant «des cochonneries et de la pornographie» et brûlé des portraits des organisateurs.

Des musulmans modérés, des ministres, des membres du clergé musulman et des organisations de défense des droits de l'Homme ont également protesté contre la tenue du concours.

Pas de maillots de bain

En juin dernier, les organisateurs avaient été contraints de réitérer qu'il n'y aurait pas d'épreuves en maillots de bain lors de la présentation 2013 en Indonésie.

Les 137 jeunes femmes prenant part au concours devront troquer le bikini pour le vêtement traditionnel, comme le sarong indonésien, avait

indiqué Julia Morley, présidente de Miss Monde, confirmant une décision prise il y a un an quand l'Indonésie avait accepté d'accueillir l'épreuve.

Mais cela n'a pas suffi à faire taire les protestations et, samedi, le gouvernement a cédé à la pression en décidant de déplacer la finale, prévue le 28 septembre, à Bali, île à population majoritairement hindouiste.

À l'origine, la finale avait été prévue près de Jakarta, mais des musulmans radicaux avaient menacé de manifester en masse.

La plupart des 240 millions d'Indonésiens pratiquent un islam modéré. Haut lieu touristique indonésien, l'île hindouiste de Bali est habituée à voir défiler des hordes de touristes étrangers, en tenue légère le plus souvent.



PHOTO SONNY TUMBELAKA, AGENCE FRANCE-PRESSE

Les dénonciations du concours par des musulmans radicaux ont forcé les organisateurs de Miss Monde à déplacer l'événement sur l'île de Bali.

Guatemala 11 personnes sont tuées en pleine rue

Un groupe d'hommes armés a fait feu sur 29 personnes dans la rue principale d'un village, tuant 11 d'entre elles et en blessant 18 autres, ce week-end, au Guatemala. Les autorités soutiennent que l'attaque est l'œuvre d'un gang, mais des résidents de San Jose Nacahuil se disent sceptiques. Il y a huit ans, la police nationale a été chassée du village, maintenant patrouillé par une police communautaire. Huit des victimes ont été tuées dans une cantine récemment ouverte. La majorité des blessés, et deux des personnes mortes ont été atteints alors qu'ils se trouvaient dans la rue. La onzième victime a été abattue dans une autre cantine. — AP



PHOTO REUTERS

Argentine Le pape a aidé des opposants à la dictature

Le jésuite Jorge Mario Bergoglio, aujourd'hui le pape François, avait à Buenos Aires une liste de relations qu'il utilisait pour aider discrètement des opposants recherchés par la junte à fuir ou à se cacher, selon un livre-enquête qui paraîtra en octobre en Italie. Selon l'auteur de l'ouvrage, Nello Scavo, qui travaille au journal des évêques italiens Avvenire et a basé son enquête – *La liste de Bergoglio* – sur un ensemble de témoignages, le futur pape aurait réussi à construire un réseau clandestin pour protéger certains de ceux qui étaient poursuivis et à favoriser des évasions. — AFP



PHOTO AFP

Moscou Le maire sortant l'emporte, l'opposition conteste

Le maire sortant de Moscou, Sergueï Sobianine, l'a emporté au premier tour sur l'opposant Alexeï Navalny, selon des résultats partiels publiés hier soir, alors que l'opposant conteste et réclame un second tour. Après dépouillement dans près de 30 % des bureaux, la commission électorale a donné 52,61 % des suffrages pour M. Sobianine, un ancien chef de cabinet de Vladimir Poutine, et 26,13 % pour Alexeï Navalny, l'opposant numéro un au président russe. — AFP



PHOTO REUTERS

Égypte Nouveaux affrontements dans le Sinaï

Un haut dirigeant de l'armée égyptienne affirme que ses troupes ont saisi au moins 10 missiles antiaériens durant une offensive contre des combattants islamistes dans la péninsule du Sinaï. Le général Osama Askar a déclaré hier à des journalistes que les missiles portatifs SAM-7 avaient été retrouvés dans une mosquée et dans des maisons de présumés militants dans le sud de la ville de Cheikh Zuweyid, près de la frontière de la bande de Gaza et d'Israël. Par ailleurs, un groupe djihadiste basé dans le Sinaï a revendiqué hier l'attentat auquel le ministre Mohamed Ibrahim a échappé, jeudi au Caire. — AFP et AP



PHOTO AFP

JUSQU'À

7000\$ DE RABAIS

À L'ACHAT COMPTANT SUR LES MODÈLES 2013 SÉLECTIONNÉS

ACURA

TSX A-Spec 2013

TL 2013

PRIX RÉVISÉ
34 995\$*

JUSQU'À

4 500\$*

DE RABAIS
À L'ACHAT COMPTANT

**L'ÉVÉNEMENT
PERFORMANCE ACURA**

INCLUANT

7000\$*

DE RABAIS
À L'ACHAT COMPTANT

ACURA DE LAVAL 2500, boul. Chomedey, Laval 450 682-4050	ACURA GABRIEL 4636, boul. Saint-Jean, Dollard-des-Ormeaux 514 696-7777	ACURA PLUS 255, boul. de la Seigneurie, Blainville 450 435-4455	ACURA BROSSARD 9100, boul. Taschereau, Brossard 450 659-1616	LUCIANI ACURA 4040, rue Jean-Talon O., Montréal 514 340-1344	ACURA MÉTROPOLITAIN 5625, boul. Métropolitain, Saint-Léonard 514 362-2872	ACURA SAINTE-JULIE 1933, boul. Armand-Frappier, Sainte-Julie 450 922-1222
--	---	--	---	---	--	--

acuraquebec.ca

L'acheteur avisé lit les petits caractères : * Le rabais de 4 500 \$ est applicable sur le prix d'achat avant les taxes sur les modèles Acura TSX A-Spec 2013 (CU28BD) et CU28BDJ. Un rabais de 3 000 \$ est applicable sur le prix d'achat avant les taxes sur tous les autres modèles TSX 2013. Le rabais de 7 000 \$ est applicable sur le prix d'achat avant les taxes sur tous les modèles Acura TL 2013. Cette offre s'applique aux livraisons au détail pour usage personnel seulement des modèles neufs achetés et livrés entre le 4 septembre et le 1er octobre 2013 chez les concessionnaires Acura participants et ne peut être combinée avec des taux subventionnés au financement ou à la location. Le PDSF initial pour la TL 2013 (UABF2D) est de 41 995 \$ (incluant les frais de transport et d'inspection pré-livraison, la taxe sur le climatiseur et une contribution du concessionnaire de 50 \$). Les frais d'immatriculation, d'assurance et les taxes sont en sus et seront exigés à la livraison. Le concessionnaire peut vendre à plus bas prix. Les offres peuvent changer sans préavis. Le concessionnaire peut devoir échanger un véhicule. Valable sur les véhicules en inventaire seulement. Offres valides pour les résidents du Québec seulement chez les concessionnaires participants Acura du Québec. Photos à titre indicatif seulement. Voyez votre concessionnaire Acura pour tous les détails. © 2013 Acura, une division de Honda Canada.

DÉBATS

LA PRESSE

André Desmarais > Président du conseil d'administration
Guy Crevier > Président et éditeur
Éric Trottier > Vice-président à l'information et éditeur adjoint
Mario Girard > Directeur principal de l'information André Pratte > Éditorialiste en chef

ÉDITORIAL

Le vrai tournant



MARIO ROY

mroy@lapresse.ca

Quelques nations appuient maintenant l'idée de frappes militaires en Syrie ou, à tout le moins, d'une forme de réplique. Poussée par Paris qui joue le rôle du va-t-en-guerre, l'Union européenne soutient une «réaction claire et forte», mais pas nécessairement militaire (?). Et le secrétaire d'État américain, John Kerry, aurait conscrit le Qatar et l'Arabie saoudite.

Syrie: les appuis à l'action militaire frisent le degré zéro de l'enthousiasme.

Cependant, ces appuis frisent le degré zéro de l'enthousiasme et, à d'autres niveaux, on ne voit que réticences. Celle des peuples américain et français fatigués de la guerre en général et du Moyen-Orient en particulier. Mais aussi la réticence étonnante du chef d'état-major des États-Unis, Martin Dempsey. Le général a publiquement fait l'inventaire des conséquences possibles d'une frappe: aucune ne lui paraît positive. Et il a conclu: «Un engagement plus profond sera difficile à éviter».

■ ■ ■

Il y a autre chose encore. Et c'est la conscience que nous assistons à un tournant historique. Aux derniers mois de la Seconde Guerre mondiale, la capacité et donc la responsabilité de «policer» le monde sont en pratique passées

de la Grande-Bretagne aux États-Unis. De la même façon, l'affaire syrienne pourrait bien officialiser la mise à la quasi-retraite du gendarme américain. Et, par extension, occidental. Il y a déjà des décennies, en effet, que la machine de guerre et la diplomatie américaines ne sont plus ni victorieuses ni respectées. Légalement, les deux Corée sont toujours en guerre... et l'une des deux nargue Washington sans arrêt. Le Vietnam a été perdu. La guerre froide a été «gagnée» parce que l'URSS a eu le bon goût d'imploser. Le Printemps arabe se joue toujours entre islamistes télé-guidés par des théocraties et hommes forts locaux. Enfin, faut-il rappeler l'Afghanistan et l'Irak ? Aujourd'hui, intervenir en Syrie ne ferait que confirmer cette impuissance. «Il faudrait des frappes juste assez fortes pour qu'on ne fasse pas rire de nous», dit, désabusé, un proche de Barack Obama (*The Economist*).

«Les civilisations ne meurent pas assassinées, elles se suicident», a fameusement énoncé l'historien britannique Arnold J. Toynbee. Or, on ne finirait plus d'énumérer les erreurs de l'Amérique depuis 1945, souvent imputables à la cupidité, à l'orgueil et à l'ignorance, parfois à la naïveté. En outre, la critique de l'Amérique par elle-même, assourdissante, parfois absurde au point d'être démente, a lentement sapé le moral de la nation et, à l'extérieur, alimenté la haine. Enfin, George W. Bush a achevé le travail avec sa fixation irakienne, anéantissant ce qui restait de la crédibilité – et du Trésor public – des États-Unis. Beaucoup applaudiront cette déconfiture. Ils devraient plutôt dresser la liste des États capables (ou déjà engagés dans cette voie) de jouer les agents de sécurité au niveau global ou régional. Cela mettra une fin abrupte à l'ovation.

OPINION

Taxes sournaises

ROBERT BERTRAND

L'auteur réside à Québec.

Au début des années 80, les propriétaires recevaient un compte de taxe municipale et un compte de taxe scolaire. Le montant de chacun de ces comptes de taxes était à peu près égal. Devant les demandes pressantes des villes pour augmenter leurs revenus, le gouvernement provincial a décidé d'assumer en totalité les dépenses des commissions scolaires et de permettre aux municipalités d'occuper le champ de taxation ainsi libéré.

Le gouvernement décide de diminuer son financement aux commissions scolaires et de leur demander de taxer les propriétaires. Une double taxation.

Le compte de taxe scolaire était à toutes fins utiles éliminé, sauf une petite nuance, pendant que le compte de taxe municipale doublait. Pour le propriétaire, la somme à payer demeurerait sensiblement le même. La petite nuance est la suivante: les montants versés par le gouvernement aux commissions scolaires étant normalisés, le gouvernement a autorisé les commissions scolaires à taxer pour des dépenses inadmissibles, c'est à dire qui excèdent les normes gouvernementales établies. Exemple: pour des raisons de sécurité, transporter de

jeunes enfants sur des distances inférieures aux normes établies représente une dépense inadmissible. Cette mesure entraînerait pour le contribuable un paiement minime de taxe scolaire relié à des dépenses inadmissibles à des subventions. De manière sournoise, le gouvernement décide de diminuer son financement aux commissions scolaires et de leur demander de taxer les propriétaires. Une double taxation. Il s'agit d'une manière de fonctionner inadmissible et... je laisse au lecteur le soin de qualifier un tel comportement. On peut imaginer l'impact pour un propriétaire, père de famille, qui gagne moins de 40 000\$ et qui doit maintenant assumer un compte de taxe scolaire de 400 ou 500\$. Il est probable que les activités de loisir, l'habillement, la nourriture pour des parents et enfants en soient affectés. Pour ces personnes, 500\$, ça représente une fortune. Cette décision aura également un impact pour des personnes âgées propriétaires d'une maison depuis 40 ou 45 ans, et pour les locataires, dont le loyer augmentera aussi en fonction de la hausse des taxes scolaires. Le gouvernement Marois affirme que ses revenus ont diminué parce que les citoyens dépensent moins et économisent plus. Cela est faux. Les citoyens dépensent moins parce que le gouvernement taxe trop, de façon visible ou par des moyens détournés. Les citoyens ont moins d'argent, ils consomment moins, c'est pourquoi le nombre d'emplois diminue et que la pauvreté augmente. Même un enfant peut comprendre cela.



DROITS RÉSERVÉS/apcote@lesoleil.com

OPINION

Adieu téléphones, lunettes, stylos...

MICHEL KELLY-GAGNON
ET JEAN-FRANÇOIS MINARDI

Les auteurs sont respectivement président-directeur général et analyste des politiques publiques à l'Institut économique de Montréal.

Les discussions entourant les besoins en pétrole sont généralement cristallisées autour de l'usage de l'automobile. Pourtant, 43 % du pétrole sert de carburant pour nos voitures. Qu'en est-il du reste? Pouvons-nous sérieusement envisager de nous «affranchir du pétrole»? Une personne qui veut cesser de consommer du pétrole devra dire adieu aux téléphones intelligents, aux stylos à bille, aux chandeliers, aux vêtements en fibres synthétiques comme le polar, aux lunettes, au dentifrice, aux pneus (incluant ceux du BIXI) et à des milliers d'autres produits fabriqués à partir de plastique, un dérivé du pétrole. Il s'agit là d'un programme pour le moins ambitieux. Le discours antipétrole a tellement diabolisé cette ressource qu'on a pratiquement mis en veilleuse les nombreux avantages conférés par son utilisation. Le pétrole et ses dérivés ont permis d'améliorer les conditions de vie dans les sociétés industrialisées, comme le démontre assez clairement la précédente énumération, mais aussi partout dans le monde. En Afrique entre autres, on a remplacé les jarres en terre cuite servant au transport de l'eau par des jarres en plastique, beaucoup plus légères et qui facilitent cette tâche réservée aux femmes.

En fait, les dérivés des hydrocarbures façonnent notre vie quotidienne. Certains de ces produits sont conçus ici même, à Montréal. C'est le cas des bouteilles d'eau Eska ou encore des contenants de mayonnaise Kraft. Il s'est en effet développé autour des raffineries de Montréal un secteur de haute technologie qui fournit des emplois de qualité à 3600 travailleurs. Un des éléments de cette industrie est unique en Amérique du Nord: il s'agit de la chaîne du polyester. Celle-ci regroupe la raffi-

Ce secteur doit se mesurer aux superraffineries, dont celle de Jamnagar en Inde, qui possède une capacité de raffinage de trois fois supérieure à celles des raffineries québécoises combinées. Suncor et Valero à Lévis (anciennement Ultramar) sont donc de petits joueurs à l'échelle mondiale. La vitalité du secteur pétrochimique dépend beaucoup d'un approvisionnement stable en hydrocarbures bon marché. C'est exactement ce que sont en mesure d'offrir les provinces de l'Ouest. La question n'est donc pas de savoir si le pétrole de l'Ouest sera acheminé au Québec, mais bien comment il le sera. Les discussions concernant le développement du réseau de pipelines stagnent depuis plusieurs années déjà. Naturellement, les raffineries cherchent des solutions ailleurs. L'alternative aux pipelines, ce n'est pas «s'affranchir du pétrole», mais plutôt s'approvisionner par train, une option plus dommageable pour l'environnement et plus à risque d'accidents graves. La Presse nous apprenait d'ailleurs en juillet que Suncor et Valero ont des plans à court terme en ce sens. Le pétrole comble 39 % des besoins énergétiques du Québec. Il est à la base des produits essentiels à notre vie quotidienne. Les discussions entourant la politique énergétique devraient porter davantage sur les façons les plus sécuritaires de transporter le pétrole, à la fois par oléoducs et par trains, que sur le mirage d'un affranchissement du pétrole.

Pouvons-nous sérieusement nous «affranchir du pétrole»? Si 43 % sert de carburant pour nos voitures, le reste façonne notre vie quotidienne.

nerie Suncor et trois entreprises qui, à tour de rôle, transforment les hydrocarbures en différents composés chimiques pour produire un plastique de type polyester, employé notamment dans la fabrication de bouteilles de plastique recyclable, d'emballages alimentaires et de tapis. Dans cet écosystème, les produits et même les résidus de l'un deviennent la matière première de l'autre. Très dynamique, ce secteur est aussi très concurrentiel. Nous avons assisté ces dernières années à la fermeture de plusieurs raffineries et entreprises pétrochimiques.



La fabrication de plusieurs produits, notamment les téléphones cellulaires, nécessite du pétrole.

À BIEN Y PENSER

Concernant sa présence sur le célèbre bateau de Tony Accurso, Michel Arsenault soutient qu'il s'agissait de pratiques d'une autre époque, que le dialogue avec les entrepreneurs devait exister (!), qu'il n'avait jamais reçu de contrepartie. Ce qui est incompréhensible, c'est que le président de la FTQ soit encore à son poste. Il n'a plus aucune crédibilité auprès du public et on s'explique mal qu'il en ait encore auprès de ses membres. Qui veut d'un dirigeant qui manque à ce point de jugement?

— Guy Gauthier, Laval

DÉBATS

Avons-nous vraiment compris?



ALAIN DUBUC
COLLABORATION SPÉCIALE
adubuc@lapresse.ca

Officiellement, c'est la faillite de Lehman Brothers, le 15 septembre 2008, qui a marqué le début de la grande crise financière, même si les germes s'étaient manifestés beaucoup plus tôt et même si, à l'époque, on ne se rendait pas encore vraiment compte de l'ampleur du tsunami qui allait déferler.

Il y a bien des façons de faire le bilan de cette catastrophe économique dont nous sentons encore les effets, cinq ans plus tard. Mais au-delà des explications savantes sur les effets pervers de la mondialisation, sur les conséquences d'une déréglementation excessive, sur les pratiques bancaires coupables, cette crise financière a été provoquée par une crise morale.

Ce sont les comportements humains qui sont à l'origine de l'effondrement des marchés financiers et des effets en cascade sur l'économie mondiale. Et ce qui me frappe, c'est que les manquements éthiques et les glissements de valeurs qui nous ont plongés dans l'abîme sont toujours bien présents. Comme si nous n'avions pas retenu les leçons de la crise, comme si nous n'avions pas compris.

La première de ces attitudes coupables, c'est l'aveuglement volontaire, la capacité phénoménale des hommes de ne pas voir ce qu'ils ne veulent pas voir, qui a pris, dans la dernière décennie, des proportions épidémiques.

Chez les gouvernements, surtout américain, trop heureux de profiter d'une croissance, notamment nourrie par l'immobilier, dont ils ne voulaient pas voir l'artificialité. Chez tous les décideurs, politiciens, économistes, analystes, qui ont majoritairement refusé de voir les signes avant-coureurs du drame qui se préparait. Chez les dirigeants d'entreprises qui ont encouragé ou fermé les yeux sur des pratiques qui gonflaient leurs résultats. De ce côté, il y a heureusement eu un certain progrès. Nos gouvernements ont découvert les vertus de la prudence et de la vigilance.

On ne peut pas en dire autant d'un autre trait de caractère, appelons-le rapacité ou appât du gain, à défaut d'avoir en français un mot qui le décrit aussi bien que l'anglais «greed». L'appât du gain est

Les manquements éthiques et les glissements de valeurs qui nous ont plongés dans la crise financière sont toujours bien présents.

devenu une espèce de valeur universelle à partir des années 90 – valorisation des fortunes soudaines, étalage vulgaire de la richesse, accroissement soudain des écarts de revenus, généralisation de l'évasion et de la fraude fiscale.

Cet appât du gain, on l'a vu à l'œuvre dans les comportements des marchés financiers et dans les stratégies des entreprises pour augmenter la rentabilité, souvent de façon risquée. On l'a vu aussi chez les citoyens, tentés de s'endetter et d'oublier la prudence dans la recherche de gains rapides.

Cette pression reste forte, même si la crise aurait dû servir d'avertissement. On la voit dans la place importante que joue toujours la spéculation, dans la façon dont les marchés boursiers ont tout fait pour s'imaginer que la crise était derrière nous et qu'on revenait au «business as usual».

Le troisième comportement qui a contribué à la crise, c'est la perte de sens, la tendance à oublier l'économie réelle, celle des gens, des travailleurs, des consommateurs, des produits, des services, pour appréhender l'économie à travers le prisme virtuel de la finance. Des exemples? La tendance à évaluer l'importance d'un événement ou la pertinence d'une politique à travers les réactions des marchés. Ou encore l'idée, bien ancrée, que la principale obligation d'une entreprise est envers ses actionnaires, quand ceux-ci peuvent n'être que les spéculateurs de passage, et quand ce précepte peut mener à minimiser les devoirs envers les employés, les clients, la communauté. Ou encore les ravages que peuvent faire les diktats des «hedge funds».

Il y a des choses à changer dans nos comportements économiques. C'est quand ce redressement éthique sera bien amorcé que l'on pourra dire que nous avons vraiment tiré les leçons de la crise.

LA CRISE, CINQ ANS PLUS TARD

Une déconfiture impunie



YVAN ALLAIRE
L'auteur est président du conseil de l'Institut sur la gouvernance des organisations publiques et privées.

Le 15 septembre 2008 à 1h15 du matin, les avocats de Lehman Brothers, la banque d'affaires américaine, demandaient aux tribunaux de placer la société sous la protection de la loi américaine de la faillite. Cette déconfiture, la plus importante de l'histoire des États-Unis (600 milliards d'actifs), allait provoquer un raz de marée financier et économique qui a failli emporter l'ensemble des marchés financiers mondiaux dans son sillage.

Les causes de cette banqueroute sont notoires et bien documentées dans le rapport de 2200 pages de l'enquêteur nommé par le tribunal (publié en mars 2010).

- Comme toutes les banques américaines d'investissement en ces temps, le modèle d'affaires de Lehman comportait un haut risque, un usage maximal de l'endettement, des prises de position gigantesques dans des produits risqués, un mode de financement vulnérable et de court terme.
- Des systèmes de rémunération extravagants arrimés au revenu net et à la valeur du titre, sans prendre en compte le niveau de risque assumé pour réaliser ces profits. M. Fuld, le PDG de Lehman, a touché 523 millions de 2000 à 2008 en bonis et par l'exercice de ses options sur le titre.
- Une décision hasardeuse en 2006 d'augmenter la mise alors que les marchés financiers commençaient à vaciller, Lehman estimant que «la chute des prix serait de courte durée et offrirait de juteuses opportunités de profits».
- Les sommes exigées, possiblement illégalement, au cours de 2008 par les contreparties, en particulier J.P. Morgan

et Citibank, comme sûreté additionnelle pour des produits dérivés auxquels Lehman était partie ont vite épuisé les liquidités de l'entreprise.

- Une foi indéfectible chez les dirigeants de Lehman que les autorités américaines interviendraient pour sauver Lehman comme elles l'avaient fait six mois plus tôt pour sauver de justesse une autre banque d'affaires, Bear Stearns. Persuadés que les autorités américaines bluffaient lorsqu'elles lui affirmaient qu'elles ne viendraient pas en aide à Lehman, les dirigeants de la société ont tardé à prendre des mesures de sauvetage de l'entreprise. Une acquisition de der-

Il y a cinq ans, la faillite de la banque d'affaires américaine Lehman Brothers a provoqué un raz de marée financier et économique qui a failli emporter l'ensemble des marchés financiers mondiaux dans son sillage.

nière heure par la banque britannique Barclay's aurait pu sauver Lehman, mais il était trop tard pour satisfaire aux exigences réglementaires britanniques.

L'Enquêteur avait aussi et surtout comme mandat de déterminer si le conseil et les dirigeants de Lehman avaient commis des actes les rendant passibles de poursuites criminelles ou civiles. Les conclusions de son rapport sont surprenantes:

- Les membres du conseil ne sont imputables d'aucune faute de commission ou d'omission pouvant mener à des poursuites civiles ou criminelles;
- Les membres de la direction sont également exonérés de toute

responsabilité criminelle ou civile, sauf quatre dirigeants et la firme d'audit Ernst & Young pour leur participation à la manœuvre appelée «Repo 105».

- Cette manipulation, bien que tout juste conforme aux normes comptables, visait à diminuer subrepticement et artificiellement (de 50 milliards) le niveau des actifs et relever ainsi le ratio de l'avoir des actionnaires. Durant la période critique de fin 2007 et 2008 alors que Lehman subissait de fortes pressions des marchés financiers, la société voulait montrer aux agences de notation, aux investisseurs et aux prêteurs une image financière plus rassurante.
- L'Enquêteur conclut que ces quatre dirigeants ainsi que la firme d'audit ont agi de façon négligente et non conforme à leurs obligations fiduciaires et professionnelles. Trois ans après la remise du rapport, il ne semble pas que les autorités américaines aient l'intention d'entreprendre quelque procédure judiciaire.
- Évidemment, toute une ribambelle de litiges entre parties privées chemine lentement vers les tribunaux. À ce jour, un seul recours collectif d'actionnaires contre les dirigeants et membres du conseil de Lehman a été réglé en 2011 pour la somme dérisoire de 98,5 millions, versée entièrement par les assureurs de Lehman!

Ainsi, la plus importante faillite de l'histoire américaine ne serait que la conséquence de mauvais jugements d'affaires, de décisions hasardeuses, de piètres calculs politiques... et de malchance!

Pourtant, la faillite de Lehman Brothers et ses suites ont suscité, pendant un temps, une virulente remise en question du système financier international avant que les forces du statu quo ne retrouvent leur assurance.

À LIRE DEMAIN:
RIEN N'A CHANGÉ

LA PRESSE+ DÉBATS



ENTREVUE ÉDITORIALE

«Une crise semblable est peu probable.»

Cinq ans après la faillite de Lehman Brothers et la crise financière et économique qui a suivi, le président de la Banque Nationale, Louis Vachon, estime que les mesures ont été prises pour empêcher qu'une telle catastrophe se reproduise. André Pratte a demandé à M. Vachon de faire le point sur la crise et ses suites.



Enfin une refonte au secondaire !



CLAUDE TOUSIGNANT
L'auteur enseigne l'histoire en 4^e secondaire.

La ministre de l'Éducation Marie Malavoy a annoncé la semaine dernière qu'un comité se pencherait sur des changements possibles aux programmes d'histoire du Québec à l'école secondaire. Voilà qui répond à une demande d'un bon nombre d'enseignants de cette matière nécessaire à l'obtention du diplôme d'études secondaires.

Le programme actuel, fruit de la réforme scolaire, est enseigné depuis un lustre et force d'admettre que ses lacunes dépassent ses bons côtés. On ne dira jamais assez que d'avoir privilégié une approche chronologique en 3^e secondaire et une approche thématique en 4^e secondaire est un non-sens, tant pour la progression des apprentissages des jeunes que pour la motivation de tout un chacun.

Cela a fait que de larges pans de notre histoire ont été victimes de redondance (le style de vie des premiers occupants) tandis qu'autres pans ont été escamotés (la question nationale où les différents points de vue étaient enseignés, comme

ce l'était dans l'ancien programme avant 2008.)

Les premiers rectificatifs devront se faire d'abord à l'école primaire où l'emphase devra être mise sur les différents «héros» ou personnages qui ont façonné notre histoire en plus de mettre l'accent sur l'histoire selon les villes ou régions du Québec.

Ensuite, il faudra diviser les contenus d'histoire de 3^e et 4^e secondaire de

En 3^e secondaire et 4^e secondaire, de larges pans de notre histoire ont été victimes de redondance tandis qu'autres ont été escamotés, dont la question nationale.

façon chronologique. Cela permettra aux jeunes de recevoir les contenus sans redondance et permettra aux enseignants de bien camper les différents aspects de l'époque des premiers occupants jusqu'en 1867, par exemple en 3^e secondaire. Beaucoup d'acteurs de l'enseignement de l'histoire diront que cette partie de programme a des contenus correspondant au

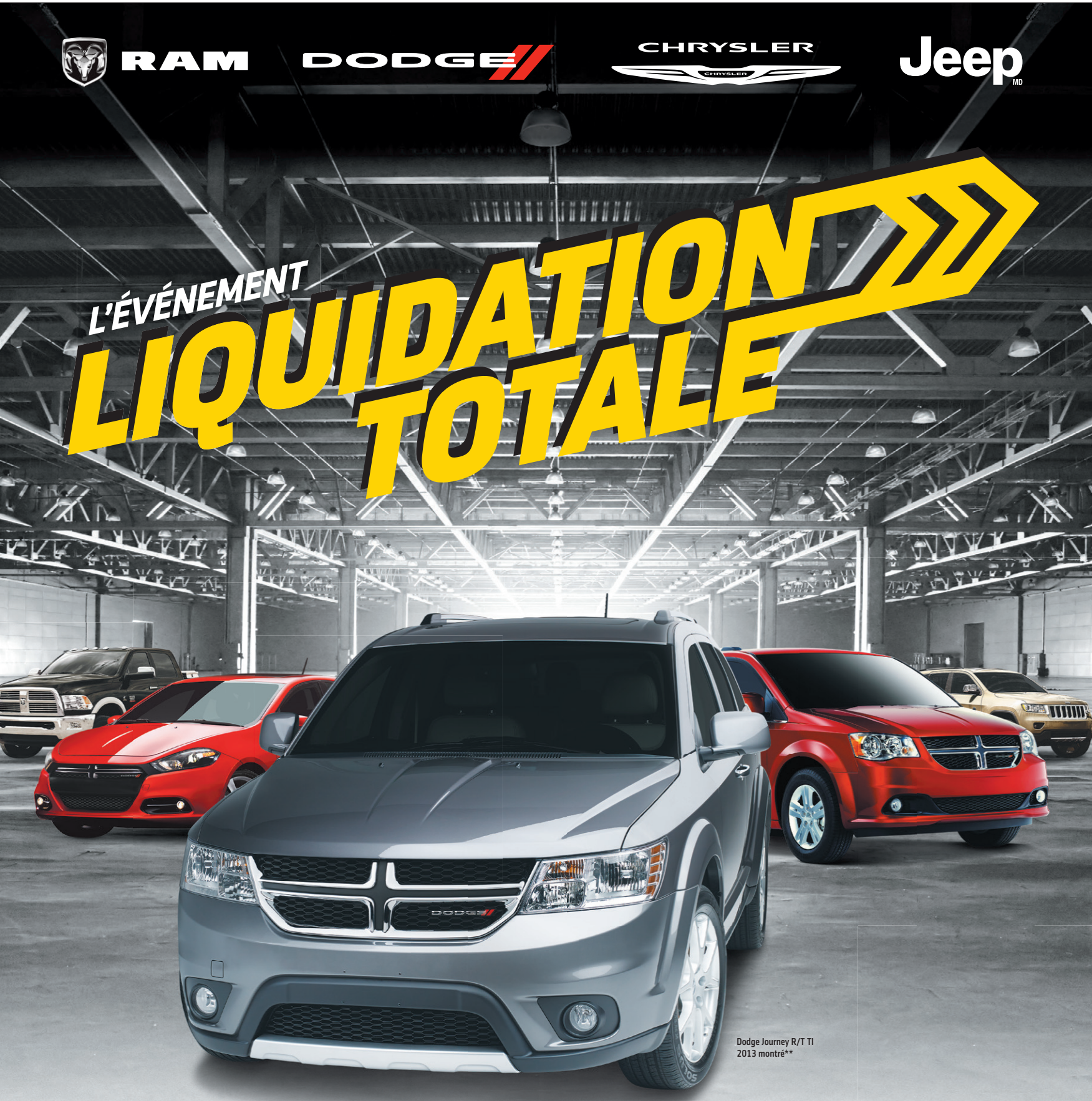
niveau d'apprentissage pour un élève de 3^e secondaire. Aussi, une telle division permettra aux enseignants de faire la géographie du Québec-Canada, comme cela se faisait autrefois.

C'est en 4^e secondaire que les élèves pourront se consacrer à l'époque contemporaine. Disons-le franchement, depuis l'application des nouveaux programmes, cette période si riche en apprentissages est vue de façon partielle, car trop souvent, le moment où elle est enseignée se trouve en fin d'étape ou en fin d'année.

Aux gens qui s'inquiètent de voir la question nationale prendre trop de place dans un éventuel changement, la situation présente en 2013 fait que l'enseignant a à peine le temps de parler de René Lévesque comme... ministre des Ressources naturelles en 1962. Aussi bien le dire, les jeunes d'aujourd'hui ont peu reçu d'apprentissages de la Révolution tranquille.

Quant à la question nationale, il est bien loin le temps où les enseignants d'histoire étaient tous des apôtres du Oui. Ils sont capables de faire valoir les différentes idées sur ce sujet selon l'actualité; des élections, par exemple.

Une réforme de la Réforme est nécessaire, et le monde de l'éducation ne s'en portera que mieux!



Dodge Journey R/T TI 2013 montré**

L'ÉVÉNEMENT LIQUIDATION TOTALE

DODGE JOURNEY

UNE AUTRE BONNE RAISON DE CHOISIR
LE MULTISEGMENT LE PLUS VENDU AU PAYS*



283 CH



DODGE JOURNEY 2013

PROFITEZ DE RABAIS TOTAUX ALLANT JUSQU'À

5 625 \$ €

INCLUENT JUSQU'À
3 625 \$ EN RABAIS
AVEC ENSEMBLE MAX
ET 2 000 \$ EN REMISE
AU COMPTANT^{MD}.

À L'ACHAT DU

DODGE JOURNEY R/T TI 2013 AVEC ENSEMBLE MAX

INCLUT :
+ Transmission intégrale
+ Assistance au stationnement

+ Roues d'aluminium de 19 pouces
+ Siège conducteur à commande électrique

+ Ensemble climatisation 3 zones
+ Ensemble Uconnect^{MD}, Bluetooth^{MD}, Radio SiriusXM^{MC}



+ Configuration 7 passagers



+ Écran tactile de 8,4 pouces et caméra de recul



+ Console DVD au pavillon

PASSEZ CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE CHRYSLER | JEEP^{MD} | DODGE | RAM DU QUÉBEC

www.dodge.ca/offres

MOINS D'ESSENCE. PLUS DE PUISSANCE. UNE VALEUR SÛRE.
18 MODÈLES QUI CONSOMMENT 8 L / 100 KM (35 MPG) OU MOINS.